

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 25-313
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—, LE NUMÉRO 30 ct. - Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

De la Constitution fédérale à la Constitution grecque

Il paraît qu'un grand problème politique en Suisse est actuellement celui d'une révision totale de la Constitution fédérale.

Cette Constitution date de 1874, elle est apparemment la plus vieille du monde. Naturellement, les âmes candides se demandent comment un texte, élaboré il y a plus de nonante ans, peut contenir des prescriptions attributives de compétence en ce qui concerne, par exemple, la circulation des véhicules à moteur ou des aéronefs ou la réglementation des télécommunications. La réponse est simple, en tous points dignes d'un pays où l'on ne pratique pas le jeu des révolutions et des contre-révolutions, mais où l'on a coutume de résoudre les problèmes comme autant de cas d'espèce. Sur proposition le plus souvent des autorités politiques, quelquefois aussi à la suite d'un mouvement populaire d'opinion et en s'adaptant le mieux possible à l'évolution de toutes choses, le peuple suisse et les cantons — ce sont les deux organes souverains en matière constitutionnelle — ont accepté, à plus de cinquante reprises, soit en moyenne plus d'une fois tous les deux ans, des révisions partielles de leur charte fondamentale, consistant parfois en l'adjonction d'un article nouveau, parfois en la modification d'une ou de groupe de dispositions se rapportant à un sujet particulier, comme lorsqu'il s'est agi, en 1947, de donner un cadre légal nouveau au droit en matière économique. Il serait faux toutefois de se faire de la Constitution fédérale l'image du couteau de Calino. Ce dernier prétendait avoir depuis son enfance toujours le même couteau en poche et n'avouait que très subsidiairement en avoir fait changer trois fois le manche et quatre fois la lame. En effet, si la Constitution a été souvent fois remaniée dans ses dispositions d'ordre économique, social, financier, si elle s'est adaptée aux innovations techniques dans les domaines les plus divers, elle n'a jamais été retouchée en ce qui concerne les principes essentiels, relatifs aux droits et aux libertés populaires, aux buts de la communauté, à la structure de l'Etat et au fonctionnement des autorités, sinon en ce qui concerne la question mineure de la durée du mandat de celles-ci.

Nous sommes en 1968. Or, interro-

geant un juriste que je savais préoccupé du problème de cette révision totale sur les travaux devant y conduire, je me suis attiré la réponse suivante que je trouve admirable: La révision est justifiée, la matière à traiter importante, toute la systématique à revoir. Malheureusement, nous manquons de temps pour travailler dans un climat serein. Le Conseil fédéral aimerait, en effet, que le peuple suisse étrenne une nouvelle constitution en 1974 déjà, soit lors du centenaire de la Constitution actuelle.

Le régime dictatorial des colonels de Grèce n'a pas les mêmes soucis. Il en a d'autres. S'il veut faire adopter une constitution par le peuple — pour faire croire à l'existence d'une démocratie — ce n'est pas en 1974 qu'il le consultera, mais le 29 septembre 1968. Son but n'est pas de créer, pour l'avenir, un monument législatif auquel on se référerait comme dans l'Athènes antique on se référerait à la législation de Solon, mais d'asseoir,

trée en vigueur du texte nouveau: « La Constitution entre en vigueur après son adoption par référendum, mais la suppression (instituée par la loi martiale toujours en vigueur) des articles concernant les libertés individuelles, la liberté de la presse, la liberté d'association, etc... est maintenue. Le gouvernement actuel se réserve le droit de les remettre en vigueur quand il le jugera opportun. »

Enfin, une dépêche d'agence, datée d'Athènes, nous apprend qu'une « propagande spectaculaire en faveur du oui au référendum constitutionnel du 29 septembre vient de commencer en Grèce. Elle se fait non seulement par affiches et enseignes lumineuses au néon, non seulement par des papiers sur les pare-brise des voitures, sur les poteaux télégraphiques et sur les carrosseries, mais encore par recommandations figurant sur les factures que les consommateurs d'électricité reçoivent ces jours et par celles que les directions des entreprises sont invitées à diffuser à leur personnel. Quant aux adversaires, aucun moyen de propagande n'est à leur disposition, les réunions publiques leur sont interdites et, jusqu'à présent, un seul héros, l'ancien ministre Averoff, s'est risqué à publier dans le journal grec « Acropolis » un article d'une grande sévérité pour la Constitution. D'autres hommes politiques ont trouvé le biais d'adresser des articles critiques à la presse étrangère, se plaignant surtout que la consultation n'est pas libre, mais qu'elle se déroule dans un climat de contrainte et sous l'empire de la loi martiale. Pour leur prouver sans doute combien ils ont raison, le Gouvernement grec a fait arrêter et placer en résidence surveillée deux des hommes qui avaient osé prendre ainsi position. L'un est un ancien ministre, l'autre un ancien président de la Chambre.

Dans de telles conditions, on se demande combien, au sein du corps électoral grec, seront les héros qui oseront répondre non et prendre, avec les risques que cela comporte — car le secret du vote doit être « garanti » aux citoyens aussi bien que leur liberté individuelle — figure d'ultimes défenseurs de la liberté bafouée.

Aux Thermopyles, avec Léonidas, ils étaient trois cents.

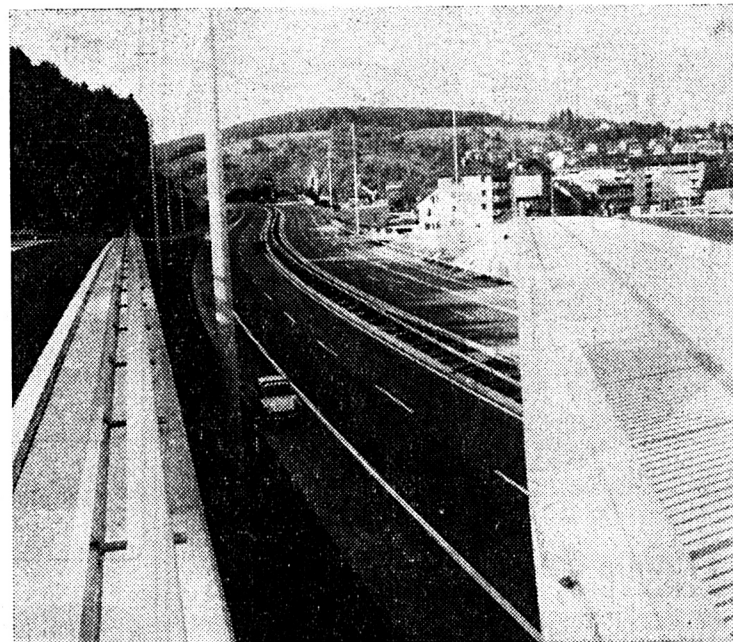
Héraclès de Saint-Yves.

La chronique huronne

sur une apparence de légalité, son pouvoir usurpé et de tâcher de forger un instrument susceptible de retarder sa chute, une « constitution sur mesure pour Papadopoulos », comme l'écrivit spirituellement, en grand titre de sa première page, la « Tribune de Genève » du mardi 17 septembre.

Les quelques informations que donne la presse sur le contenu de cette « constitution sur mesure » démontrent l'exactitude du propos. La caractéristique dominante du texte, précise l'une d'entre elles, est « qu'il limite dans une large mesure les pouvoirs du roi, mais aussi ceux de la Chambre, qu'il restreint les libertés individuelles, renforce les pouvoirs de l'exécutif et laisse, dans l'ensemble, au gouvernement actuel, un pouvoir discrétionnaire pour faire des élections et appliquer la Constitution ». Une autre nous donne la mesure exacte de l'objectivité gouvernementale en précisant ce qui suit au sujet de l'en-

Mise en exploitation de la route d'évitement de Winterthur



Jeudi, sans cérémonie spéciale, le premier tronçon de sept kilomètres environ de la route d'évitement de Winterthur a été mis en exploitation. Ce secteur commence près de Tæss et prend fin à Ohringen. La ville de Winterthur est ainsi, bien qu'encore partiellement, laissée complètement de côté.

Concentration dans l'industrie horlogère

Jeudi a été fondée à Neuchâtel, sous la raison sociale Société des Gardes-Temps S.A., une société holding au capital entièrement libéré de 13 000 000 de francs.

Cette société holding a repris la totalité du capital-actions de plusieurs entreprises horlogères neuchâteloises et jurassiennes, et en particulier de

Degoumois & Cie S.A., fabrique de montres Avia, à Neuchâtel;

Fleurier Watch Co. S.A., à Fleurier;

Montres Helvetia S.A., à Reconviiler;

William Mathez S.A., à Neuchâtel;

Fabrique d'horlogerie Silvana S.A., à Tramelan;

Eugène Vuilleumier S.A., à Neuchâtel.

Alors même que chacune de ces maisons jouit d'une situation prospère, dispose d'une marque bien introduite et d'un good-will certain sur plusieurs marchés d'exportation, elles ont toutes reconnu que seul un regroupement de leurs forces pourrait leur assurer, à l'avenir, une position solide face à une concurrence étrangère toujours croissante. C'est pourquoi, au cours des dernières années, une collaboration toujours plus étroite, en particulier sur le plan de la fabrication s'est établie entre elles. Cette collaboration aboutit aujourd'hui à la création de la Société des Gardes-Temps S.A., holding destinée à créer entre les entreprises d'exploitation un lien financier indissoluble et une communauté d'intérêts complète.

Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires

M. R. Bindschedler, chef de la délégation suisse à la conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires, a présenté jeudi un second projet de résolution qui recommande notamment que les accords prévus par l'article 3 du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, parties au traité, conclueront des accords avec l'AIEA pour satisfaire aux exigences de cet article qui porte précisément sur le statut des non-nucléaires.

Dans son intervention, M. R. Bindschedler a fait valoir que l'article 3 n'apportait pas de précision sur le contenu de ces accords, sur l'étendue des obligations qui seraient à assumer. Le projet de résolution entend donc remédier à cette situation dans la plus large mesure.

principes généraux qui complèteraient et préciseraient le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut rappeler ici que le paragraphe 4 de l'article 3 du traité sur la non-dissémination prévoit, entre autres, que les Etats non dotés d'armes nucléaires, parties au traité, conclueront des accords avec l'AIEA pour satisfaire aux exigences de cet article qui porte précisément sur le statut des non-nucléaires.

Dans son intervention, M. R. Bindschedler a fait valoir que l'article 3 n'apportait pas de précision sur le contenu de ces accords, sur l'étendue des obligations qui seraient à assumer. Le projet de résolution entend donc remédier à cette situation dans la plus large mesure.

Cela s'est passé dans notre pays

AU GRAND CONSEIL BERNOIS APPEL À LA DISCIPLINE

La séance de jeudi matin du Grand Conseil bernois a été entièrement consacrée aux affaires de la Direction de l'instruction publique. Après avoir accepté par 89 voix sans opposition une motion demandant une révision partielle de la loi sur la formation du corps enseignant, les députés ont repoussé une motion d'un député biennois par 70 contre 40 voix. Aux termes de cette intervention, le motionnaire voulait que seule la commune scolaire soit à même de décider de l'introduction de la semaine de cinq jours dans les écoles. Actuellement, c'est la commission scolaire qui jouit de ce droit. La motion a été déposée à la suite de l'introduction à titre d'essai de la semaine de cinq jours dans les écoles de langue française de Bienne.

D'autre part, deux postulats ont été refusés à une grande majorité. L'un demandait la création d'un conseil de l'enseignement, et le second traitait de l'enseignement de l'hygiène à l'école.

Signalons enfin que, pour la seconde fois au cours de cette session de septembre, les débats ont été suspendus, le nombre des députés présents n'atteignant pas le quorum. Seuls 81 membres du Grand Conseil assistaient aux débats lors de la suspension. Guido Nobel, président, a lancé un appel à la discipline.

BERNE: Baisse sporadique du prix de l'essence. — Dans son dernier numéro, l'hebdomadaire du Touring-Club suisse fait état de baisse du prix de l'essence, chez certains distributeurs qui adoptent le système « discount ». Ils pensent ainsi agir contre la concurrence des stations dites « libres ». Cette tendance s'est tout d'abord manifestée dans le nord-est de la Suisse, les baisses oscillent entre 3 et 5 centimes par litre. La différence entre les prix de la benzine normale et super étant conservée.

BERNE: Trois hommes politiques tchécoslovaques en Suisse. — M. Josef Zednik, vice-président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque, le ministre Stefan Gasparik et le secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. Vladimir Kaigl, ont sollicité un visa d'entrée pour s'entretenir, par l'entremise de l'Ambassade de Tchécoslovaquie, avec les ressortissants tchécoslovaques se trouvant en Suisse de la situation actuelle dans leur pays. Les autorités fédérales ont accordé les autorisations nécessaires afin que ces ressortissants tchécoslovaques puissent, en toute connaissance de cause, décider de leur avenir. Cette orientation ne doit bien entendu porter atteinte en aucune façon à leur libre détermination: en particulier, ils conserveront avant comme après la possibilité de demander l'asile en Suisse.

BERNE: Recettes de l'Administration des douanes. — En août 1968, les recettes de l'administration des douanes ont atteint 221,8 millions de francs. Pour les huit premiers mois de 1968, les montants restant à la disposition de la Confédération ont augmenté de 23,5 millions comparativement à la même période de l'année dernière et s'élevaient à 920,8 millions.

ZURICH: L'agresseur d'une prostituée arrêté. — Le 9 septembre dernier, une prostituée zurichoise avait été attaquée à la Witikonstrasse, et laissée grièvement blessée sur le trottoir, où son mari la retrouva vers 4 h. du matin. Son agresseur avait pris la fuite à bord de la voiture que la femme avait louée. L'automobile fut retrouvée à Zoug, le 11 septembre. La police possédait peu d'indices: une pièce de sous-vêtement de l'homme, portant les initiales « G. B. », et la femme avait pu donner un signalement sommaire.

Les recherches lancées permirent de retrouver l'agresseur, à Steinhausen (ZG). Il s'agit d'un travailleur agricole de 18 ans, employé dans le canton de Zurich. La perquisition opérée chez lui entraîna la découverte des clés de la voiture volée et de l'arme du crime. L'agresseur a déclaré avoir eu une dispute avec la prostituée, au sujet du prix.

ZURICH: On leur trouve tant d'excuses! — Les homosexuels se montrent toujours plus entreprenants dans le trop célèbre quartier du Niederdorf, à Zurich.

C'est ainsi qu'un Zurichois de 40 ans « entretenait » depuis mars dernier un jeune Allemand de 17 ans à qui il avait fait passer la frontière, après

son évocation d'une maison de rééducation. Le jeune homme a été arrêté au Niederdorf, ce qui a entraîné deux jours plus tard l'arrestation de son « protecteur ».

Un autre jeune Allemand, âgé de 16 ans, a été appréhendé également au Niederdorf. Venant de Brême, il avait d'abord vécu d'expédients en France et en Italie, puis un homosexuel Italien de 31 ans l'avait amené de Milan à Zurich.

LES EXPORTATIONS HORLOGÈRES EN AOÛT 1968. — En août 1968, les exportations totales de l'industrie horlogère se sont élevées à 155 247 534 francs contre 174 024 934 fr. en juillet 1968 et 128 300 345 fr. en août 1967. Pour janvier-août 1968, les exportations ont atteint le total de 1 364 616 218 francs, soit une augmentation de 63 117 889 fr. ou de 4,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.

ZURICH: C'est bien l'époque de la contestation. — Furieux de s'être fait « souffler » une place de parc, un automobiliste zurichois, de 64 ans avait menacé son voisin d'un pistolet, chargé de cinq balles, mais dont aucune n'était engagée. Le voisin réussit à arracher l'arme des mains de l'irascible personnage, qui fut ensuite arrêté par la police.



chaussures mini prix

rue Neuve 9, à La Chaux-de-Fonds

anciennement **Chaussures Cendrillon**

se présente dans un cadre nouveau: moderne

par son style, moderne

par sa formulé...

qui est de vendre au prix le plus avantageux !

La Ferme du Grand-Cachot-de-Vent

Dimanche 22 septembre à 17 h.

Harry Datyner

interprète des œuvres de Chopin et de Debussy

(360 places assises) Adultes, 7 fr.; étudiants, 4 fr.

Nous cherchons des **apprenties téléphonistes et télégraphistes**



Entrée en service: 1^{er} mai 1969.

Nous offrons: une activité variée, un bon salaire.

Nous demandons: instruction primaire et secondaire, connaissances suffisantes de l'allemand ou de l'italien.

Age minimal: 16 ans.

Durée de l'apprentissage: 12 mois.

Renseignements au téléphone 038 / 214 02.

Adresser offres de services manuscrites à:

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT DES TÉLÉPHONES
2001 NEUCHÂTEL

Offres d'emploi

Fabrique TANA, 2749 Pontenet

MALLERAY-BEVILARD TANA



cherche plusieurs

Mécaniciens qualifiés et dynamiques

spécialisés dans la construction de moules pour matières synthétiques de très grande précision.

Mécaniciens de précision


Mécaniciens faiseurs-d'étampes

cherchant à changer de situation, seraient également formés sur cette branche d'activité, promise à un bel avenir.

Ambiance de travail sympathique.
Prestations sociales.
Logements à disposition.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres, qui seront traitées avec grande discrétion, à Fabrique TANA, bureau du personnel, tél. 032 / 92 12 66, interne 17.

CFF



Gares de La Chaux-de-Fonds et Le Locle

Billets spéciaux à prix réduits

Vevey - Montreux - Territet
Dès La Chaux-de-Fonds Fr. 20.—
Dès Le Locle Fr. 21.—

Aigle - Bex
Dès La Chaux-de-Fonds Fr. 22.60
Dès Le Locle Fr. 23.60


Lac de Neuchâtel
Dès La Chaux-de-Fonds Fr. 10.—
Dès Le Locle Fr. 11.—

Lac de Morat
Dès La Chaux-de-Fonds Fr. 11.—
Dès Le Locle Fr. 12.—

Interlaken-Ost
Dès La Chaux-de-Fonds Fr. 22.—
Dès Le Locle Fr. 23.—

Evian
Dès La Chaux-de-Fonds Fr. 20.—
Dès Le Locle Fr. 22.—

Sur présentation du billet spécial, de nombreux funiculaires, téléphériques, chemins de fer de montagne accordent des billets complémentaires à prix réduit.



Citernes à mazout

1000, 1500 et 2000 l., tôle 2 ou 3 mm., ovales ou cubiques, ouvert. de nettoyage ou trou d'homme, complètes av. jauge automat. et pompe dès Fr. 260.—. Demandez nos prospectus détaillés.

SCHMUTZ, citernes en gros
2114 FLEURIER / NE
tél. (038) 9 19 44.

LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du Marché tél. 2 33 72.

Avez-vous bien réussi vos photos de vacances ?

Alors, faites comme moi, achetez un album chez Raymond, Serre 66, La Chaux-de-Fonds. Il a actuellement un choix très varié.

Articles hygiéniques

Produit de qualité des USA
5 fr. la douzaine
MARQUES. Vitrix, 8 fr la douzaine; Durex 7 fr la douzaine; Silvertex — Expédition prompte et discrète contre argent comptant, remboursement ou au compte de chèques postal 80 43396. E. Schneider case postale 121 Zurich 24.

FEU 18

MAISON DU PEUPLE Spécialités de la chasse
CAFÉ RESTAURANT CITY Civet noisette et selle de chevreuil

Téléphone (039) 2 17 85
Réservez votre table

GRANDE SALLE POUR BANQUETS

Grand match

Festival de quines
Environ 100 fr. de quines par tour
Pendule neuchâteloise - Trousseau
Abonnements de 12 fr. et de 8 fr.

au loto

Samedi 21 septembre 1968 à 20 h. 30
Salle de l'Annexe Parc autos SOCIÉTÉS LOCALES

de TRAVERS

BOUCHERIE

Centre coop des Forges Charles-Naine 3

Coop = plus et mieux

le 1/2 kg.

BOUILLI 4.—

premier choix, sans os

BOUCHERIE

Centre coop des Forges Charles-Naine 3

Coop = plus et mieux

les 100 g.

JAMBON MODÈLE 1.35

Samedi à Grand-Pont
Place-d'Armes
Serre 43

Poulets à la broche

la pièce **4.80**

Et toujours 6% de ristourne !

Dimanche, dès 11 h., tous à la torrée coop aux Eplatures !

A louer:

GARAGES

situés rue Monique-Saint-Héliar 12. Fr. 60.— par mois, éclairage et enlèvement de la neige compris.

Dès le 30 septembre 1968.

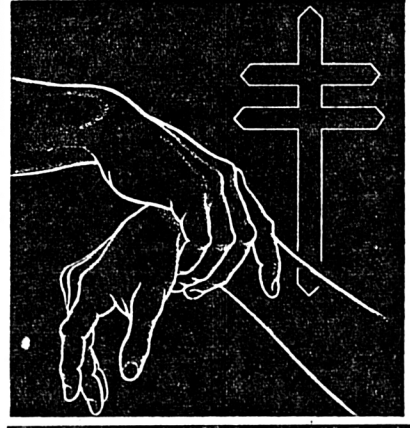
Pour louer, s'adresser à la

Gérance André NARDIN
Avenue Léopold-Robert 31
LA CHAUX-DE-FONDS

Votre aide permet de poursuivre la lutte contre la

TUBERCULOSE

Aide suisse aux tuberculeux
10 - 12739 Lausanne



SANDOZ

PLAGE DE LA GARE



Circulan
...homme
...femme

Faites lire votre journal

PRÊTS Banque EXEL

Discrets Rapides Sans caution

EXEL

Ouvert le samedi matin
Avenue Léopold-Robert 88
Tél. (039) 3 16 12
La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds

RÉCOMPENSE D'UNE TRÈS LONGUE PATIENCE
Inauguration de la route du Reymond et du boulevard de La Liberté

Hier après midi, une manifestation a marqué l'inauguration officielle de la route du Reymond et du boulevard de la Liberté. En accordant une subvention de 40 %, à la construction de la route du Reymond, la Confédération a démontré qu'elle avait admis la nécessité pour les villes des Montagnes neuchâtelaises d'obtenir de meilleures relations routières. Qu'elle avait fait sienne les justes réclamations de cette région du pays, qui trop longtemps avait été oubliée par les autorités cantonales neuchâtelaises. Laissons le passé pour nous réjouir avec M. C. Grosjean, président du Conseil d'Etat, de cette belle, et surtout indispensable réalisation, à laquelle il a pris une part active.

Comme les bonnes choses vont par trois paraît-il, on a inauguré à la fois, et dans l'ordre d'exécution, le boulevard de la Liberté, le carrefour du bas du Reymond et la route du même nom. Ceci s'est passé en présence des autorités fédérales, cantonales et communales, représentées par M. Rey, du Département fédéral intéressé, M. C. Grosjean, entouré de MM. Mizel, J.-P. Porchat, chancelier d'Etat, Dupuis, ingénieur cantonal, et ses collaborateurs, du major Russbach et de son état-major pour le canton, et des conseillers communaux des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, MM. Béguin, Moser, Roulet et Blaser. Les entrepreneurs MM. Bosquet, Marti et Bieri et Grisoni, étaient également entourés de leurs principaux collaborateurs.

Les invités ont passé et repassé le tunnel du Reymond à bord de notre vaillant Ponts-Sagne. Parcours à pieds le nouveau tracé, traversé un tunnel à vaches pour revenir au Restaurant du Reymond.

LES DISCOURS

M. C. Grosjean nous a dit combien il avait du plaisir à doter notre ville d'entrées dignes d'elle. Il a remercié

les autorités fédérales et cantonales, les entrepreneurs de la célérité et de la bienfaisance des travaux accomplis, leurs ouvriers de leur précieuse collaboration.

M. Ch. Roulet a salué le renouveau qui se manifeste au sein des Travaux publics cantonaux et s'est associé aux félicitations et remerciements de M. Grosjean. Enfin, levant un coin du voile du secret qui entourait le problème de la reconstruction du Grand-Pont, il a annoncé que pour des raisons techniques, les travaux ne pourraient probablement pas commencer cet automne. Mais qu'on débuterait dès le premier printemps 1969, pour terminer la moitié du tablier à la fin de la même année et terminer le tout dans le délai le plus bref possible.

M. E. Bieri, au nom des entrepreneurs, a remercié de la confiance mise en eux par les autorités. Il s'est plu à dire combien ils avaient été aidés par la collaboration de la police, de la direction des chemins de fer neuchâtelais, des propriétaires avoisinants. Il a rendu un vibrant hommage à tous les collaborateurs, les ouvriers des entreprises qui ont participé à ces réalisations. Il a rappelé la mémoire de M. B. Dolci, maçon, qui a trouvé la mort sur ce chantier, à la suite d'un accident, et a adressé à son épouse et à ses enfants, des paroles de reconnaissance émues. L'assistance s'est levée pour s'associer à cet hommage d'un homme qui est un grand patron.

M. Rey met en valeur l'effort entrepris en faveur du réseau routier par la Confédération, limitée dans son action par des problèmes financiers, elle doit porter ses efforts sur les tronçons les plus importants.

QUELQUES DONNÉES
TECHNIQUES ET HISTORIQUES

Les travaux de correction comprenaient : l'élargissement de la route du boulevard de la Liberté à quatre pistes sur une longueur d'environ 800 m. et l'aménagement du carrefour du bas

du Reymond, comprenant des pistes de présélection : la construction d'un passage à bétail. Les crédits pour cette correction ont été votés par le Grand Conseil le 27 février 1961, dans le cadre du décret portant octroi d'un crédit de 30,5 millions de francs pour la quatrième étape de restauration et de correction des routes cantonales. Début des travaux d'installation et de piquetage au début du mois de mai 1963.

Tous les travaux de finition ont été exécutés en 1965. Le chantier a été terminé le 9 juillet 1965. Main-d'œuvre utilisée : moyenne de 25 hommes. Ce qui représente 95 000 heures de travail. Caractéristiques des ouvrages : route : longueur, environ 800 m. ; gabarit chaussée, 14 m. 50 ; gabarit trottoir, 3 m. 50 ; profil en long, pente maximum, 5 %.

MONTÉE DU REYMOND

Les travaux de correction de la montée du Reymond comprenaient : l'élargissement de la route de 2 à 4 pistes sur une longueur d'environ 1500 m. Le déplacement de la ligne de chemin de fer des CMN sur 650 m. et la suppression du passage à niveau par la construction d'un tunnel de 325 m. La démolition du collège du Reymond. La démolition et la reconstruction d'une loge à bétail et d'un hangar à machines. La construction de deux passages à bétail.

Les crédits pour cette correction ont été votés par le Grand Conseil le 15 février 1966, dans le cadre du décret portant octroi d'un crédit de 47 millions de francs pour la cinquième étape de restauration et de correction des routes cantonales. Adjudication des travaux à l'entreprise Bieri et Grisoni le 29 juin 1966. Début des travaux de terrassements de la route et du tunnel le 11 août 1966. Tous les travaux de finition ont été exécutés en 1968. Il est à noter que pendant tout le temps d'exécution de ces travaux, la circulation a été maintenue au prix de gros efforts.

Main-d'œuvre utilisée. — En 1966 : une moyenne de 40 hommes ; en 1967 : une moyenne de 60 hommes avec des pointes de 87 hommes ; en 1968 : une moyenne de 45 hommes. Ce qui représente 200 000 heures de travail.

Caractéristiques des ouvrages. — route : longueur, environ 1500 m. ; gabarit chaussée, 14 m. 50 ; gabarit trottoir, 1 m. 50 ; profil en long, pente maximum, 8,35 %.

Tunnel : longueur, environ 325 m. ; gabarit, 4 m. 50 x 6 m. ; profil en long, pente maximum, 39,45 %.

UNE CYCLOMOTORISTE BLESÉE

— Hier, à 13 h. 50, un automobiliste qui circulait sur l'artère sud de l'avenue Léopold-Robert, est entré en collision avec une cyclomotoriste M^{lle} Y. L., au moment où il bifurquait pour se rendre à la gare. Blessée M^{lle} Y. L. fut conduite chez un médecin. L'automobiliste qui ne s'était pas arrêté a été rejoint.

COMMUNIQUÉ

Kermesse des jeunes en faveur du Louvain. — Elle aura lieu samedi 21 septembre, dès 8 h. du matin, sur le parc du Marché (en face de l'UNIP). Une ambiance de tonnerre vous attend avec la Musique des Cadets, Jacques Frey, les Negrols du groupe de Beau-Site et les accordéonistes de la Coccinelle. Mille poulets seront rôtis à la broche, mille saucisses, cinq cents kilos de frites vous attendent encore.

CARNET DU JOUR

Cinémas
EDEN : 20.30, « Dans la Chaleur de la Nuit ».
PLAZA : 20.30, « Le Carnaval des Truands ».
RITZ : 20.30, « Le Petit Baigneur ».
CORSO : 20.30, « Le Petit Baigneur ».
SCALA : 20.30, « Une Affaire de Cœur ».
ABC : 20.30, « Landru ».

Divers

GALERIE DU MANOIR : 17.00 à 19.00, exposition Szasz.
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE : 14.00 à 16.30.
MUSEE D'HORLOGERIE : 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Robert, avenue Léopold-Robert 66. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil ne peut donner suite à une demande d'un commerçant pour la vente de poisson frais dans la localité, ce marché étant soumis aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 11 octobre 1957 sur le contrôle des viandes.

La collecte pour la Journée de la jeunesse a rapporté la somme de 1510 fr. 20 (en 1967 : 1098 fr. 70). Merci aux enfants des écoles primaires pour leur dévouement.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Important exercice de lutte contre le feu à la Raffinerie de Cressier

« Aux environs de 13 h. 30, un avion bimoteur qui survolait la plaine de la Thielle s'est abattu sur les installations de stockage de la raffinerie de Cressier. Les toits flottants de deux tanks ont été déchiquetés, et ceux de deux autres gravement endommagés. Les stocks d'essence ont pris feu... » Tel était le thème de l'exercice combiné de lutte contre le feu, organisé mercredi après midi à la raffinerie de Cressier. Les opérations, à l'occasion desquelles étaient engagés notamment les équipes de premiers secours de la raffinerie, les centres de secours de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Bienne, de Berne, de Morat, de Fribourg et de l'aérodrome de Payerne, les gendarmeries cantonales neuchâtelaise et bernoise, diverses polices communales, les sapeurs-pompiers de Cressier et de Cornaux, ainsi que les polices du lac de Neuchâtel et de Bienne. M. C. Grosjean et R. Schlappi, conseillers d'Etat neuchâtelais, M. R. Bauder, conseiller d'Etat bernois, et de nombreux invités assistaient à l'exercice destiné à éprouver la disposition prévue en cas de catastrophe. Ils purent assister à la démonstration des moyens mis à disposition des polices des lacs de Neuchâtel et de Bienne. Leur tâche consistait notamment à interdire la navigation sur le canal de la Thielle et à empêcher l'écoulement des hydrocarbures dans le canal. Elles disposent à cet effet de plusieurs centaines de mètres de tuyaux spéciaux permettant d'arrêter

les hydrocarbures à la surface de l'eau, ainsi que des pompes et des réservoirs permettant de récupérer et de stocker ceux-ci. Signalons que ce matériel, dans le canton de Neuchâtel en particulier, pourrait également servir lors de sinistres survenant ailleurs que dans la région de Cressier. Les moyens motorisés nécessaires ont été prévus et sont à disposition.

L'exercice s'est terminé par le spectacle imposant de l'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie, en activité autour des tanks à essence supposés en flammes. Plusieurs dizaines de lances et de canons à incendie, utilisant l'eau de la Thielle, soit à l'aide des deux stations de pompage de la raffinerie, soit grâce aux nombreuses motopompes installées au bord du canal, protégeaient les réservoirs intacts et s'attaquaient vigoureusement à l'incendie lui-même.

Lors de la collation qui suivit l'exercice, les conseillers d'Etat Grosjean et Bauder, le major Habersaat et M. Raaflaub prirent la parole, avant tout pour se féliciter de la réalisation d'un exercice de cette envergure dont, devaient-ils préciser, ils pourront tirer de très nombreux enseignements.

COLOMBIER: Une recrue grièvement blessée

Alain Liardet, d'Estavayer, 20 ans, étudiant, qui faisait actuellement son école de recrues à la caserne de Colombier, est tombé du troisième étage durant la nuit de lundi à mardi. Il souffre d'une fracture du crâne et de lésions internes. C'est un sous-officier qui l'a découvert et a donné l'alerte. On pense, que le jeune homme, appuyé près de la fenêtre, aura été pris d'un malaise, mais on en est réduit aux suppositions, car le commandant de l'école de recrues n'a donné aucun renseignement.

Le Locle

UN CONDUCTEUR PREND LA FUIITE. — Hier, à 15 h. 45, M^{lle} N. V. qui circulait sur un cyclomoteur à la rue du Collège a été renversée par le conducteur d'une camionnette, qui prit la fuite. Blessée, M^{lle} N. V. a été conduite chez un médecin.

UN CYCLISTE LÉGÈREMENT BLESSÉ. — Hier, à 14 h. 10, un jeune cycliste a heurté une automobile au carrefour de la place du 1^{er} Août, il s'est légèrement blessé à une cuisse.

COMMUNIQUÉ

Feria 1968 au Locle. — Il faut saluer avec plaisir la résurrection, par la grâce de l'Association de développement du Locle, de la Feria locale. Mieux encore, elle nous revient toute rajeunie et complètement renouvelée : avec ses courses de caisses à savon, concours de vieilles voitures, trente modèles des années 1880 à 1930, grand concours d'élégance féminine en automobiles, trente-cinq voitures dernier cri conduiront les mannequins habillées, coiffées, gantées, de modèles de haute qualité ; farandole de vieilles voitures. Début des manifestations à 13 h. 30. Le matin, dès 10 h. et jusqu'à 12 h., deux manches de courses de caisses à savon. A 16 h. 30, distribution des prix avec un magistral lâcher de ballons. En outre, dès vendredi 20 septembre, une grande cantine sera installée sur la place du Technicum, où un orchestre typiquement « bavarois » agrémentera les premiers sours choucroute de l'année.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX : 20.30, « Le Journal d'une Femme en Blanc ».
CINÉMA CASINO : 20.30, « La Louve solitaire ».
PHARMACIE D'OFFICE : Pharmacie Coopérative, jusqu'à 21 h. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

Bienne

A. VILLARD EMPRISONNÉ À ZOUG

C'est le 28 de ce mois qu'Arthur Villard, président des Résistants à la guerre et membre du Parti socialiste, va entrer à la prison de Zoug pour y subir les vingt-cinq jours que lui a infligés le Tribunal militaire. Arthur Villard a été condamné parce que, par solidarité avec les objecteurs de conscience, il a déposé ses effets militaires en mars 1967 devant l'arsenal de Berne. C'est la troisième condamnation qu'il subit en l'espace de quelques années. Il fut déjà emprisonné pour avoir refusé son dernier cours de répétition et pour l'action entreprise avec Pierre Annen.

A. Villard, instituteur à Bienne et député au Grand Conseil bernois, va donc quitter sa ville et le canton pour se rendre au pénitencier de Zoug. Est-ce parce qu'il a, à maintes reprises, protesté contre les brutalités policières et réclamé avec insistance une réforme du régime pénitentiaire bernois, qu'on éloigne A. Villard de sa famille (sans tenir compte de l'état de santé alarmant de son épouse), de ses amis, dont on pense qu'ils seront dans l'impossibilité de manifester leur

sympathie à l'occasion de son emprisonnement ?

D'autre part, une délégation de Résistants à la guerre suisses romands entend participer à une manifestation qui aura lieu samedi après midi 28 septembre à Zoug. Ils désirent manifester de façon non violente contre les jugements d'objecteurs de conscience et pour l'obtention d'un statut de service civil.

UN TRIO PEU COMMUNE. — Jeudi après midi, trois jeunes gens parlaient bruyamment dans la salle du Restaurant Cardinal et versaient de la bière sur le sol. Le patron les pria de quitter les lieux. Ils obéirent, mais continuèrent à parler fort haut sur le trottoir. Trois agents passaient justement. L'un d'eux s'approcha et demanda qu'on fût plus calme. On l'envoya promener. Le policier invita alors les jeunes gens à lui montrer leur papier. Il reçut un coup de poing au visage. Ses collègues vinrent à la rescousse. Ce fut la bagarre. Bilan : un agent blessé à l'arcade sourcilière et un jeune homme contusionné à l'hôpital et les deux autres en prison.

CHRONIQUE JURASSIENNE

MOUTIER : Une centenaire. — M^{lle} Marie Tschigg, domiciliée à Moutier, fête aujourd'hui le 100^e anniversaire de sa naissance. La centenaire, née Marie Champion, avait en 1868, épousé M. Emile-Ernest Tschigg, horloger, décédé en 1954, à la veille de célébrer les noces de diamant. Les époux eurent cinq enfants. M^{lle} Tschigg jouit d'une bonne santé et s'occupe encore quotidiennement de menues travaux ménagers.

CRÉMINES : La fièvre monte ! — La fièvre s'est emparée de toute la population, qui prépare activement la grande fête populaire. M. Claude Steiner responsable du cortège, a reçu les inscriptions de quarante groupes et chars, pour le cortège, qui sera emmené par la Fanfare ouvrière de Moutier, avec ses majorettes, la Fanfare La Persévérance de Grandval et la Fanfare La Lyre de Crémines. Ce cortège défilera dans les rues du village le dimanche 22 septembre dès 14 h. avec à sa tête de fiers cavaliers, suivis des différents groupes, représentant « Crémines hier, aujourd'hui et demain ». L'imagination a été très fertile, et ce cortège réserve des surprises à tous ceux qui choisiront notre village, dimanche prochain, comme but de promenade.

Quant à la fête proprement dite, elle sera très populaire, une fête à la bonne franquette, où la joie domine. Trois orchestres, une grintche, animeront les soirées, qui débuteront vendredi 20 septembre, par le spectacle d'Henri Germiquet « Crémines sur scène ». Samedi, à 14 h. se déroulera la partie officielle de cette inauguration de salle, les autorités cantonales, de district et des villages voisins, seront nos hôtes. Rappelons également que l'on trouvera divers stands avec des douceurs, des bibelots et des objets anciens.

SAIGNELEGIÈRE : Embarquée. — Jeudi vers 4 h., d'une voiture, après avoir fait une embarquée à l'entrée du village, a fauché une borne, sectionné un arbre et s'est fracassée contre un mur. Le conducteur, un habitant de La Chaux-de-Fonds, souffre de blessures au visage et de douleurs dorsales.

FONTENAIS : Contre la place de tir de Calabri. — Le Conseil communal de Fontenais a pris acte avec stupéfaction de la réponse gouvernementale à l'interpellation au Grand Conseil du député R. Veya, maire de la commune, relative à la place de tir de

Calabri. Le Conseil communal se solidarise avec l'interpellation de son président et rappelle que le territoire de Calabri a été occupé contre l'avis de la population et à l'encontre des intérêts communaux.

CEUVE : Accrochage. — Jeudi, aux environs de 13 h., un camion de Dampierre a accroché deux chars accouplés à un tracteur. Il les a projetés hors de la chaussée et le tracteur a fini sa course les quatre roues en l'air. Son conducteur, M. L. Stouder, de Lugnez, réussit à sauter à temps, mais un ouvrier agricole qui l'accompagnait, P. Bernet, 15 ans, a été blessé. Il souffre de douleurs à la colonne vertébrale et de contusions.

CORNOL : Forte collision. — Mercredi, aux environs de 22 h. 30, une voiture bienoise qui roulait entre Courgenay et Cornol, est sortie de la route et s'est jetée contre un arbre. Les trois occupants, tous de Bienne, ont été blessés. Il s'agit de M. J.-M. Magron, 22 ans, boulanger, qui souffre de côtes fracturées, de lésions et d'hémorragies, de M^{lle} Jacqueline Ponti, 20 ans, atteinte d'une commotion cérébrale et de M^{lle} Thérèse Alesi, 25 ans, blessée superficiellement.

PORRENTRUYS : Les officiers qui commandent les troupes stationnées en Ajoie sont-ils dépourvus de bon sens ? — Depuis un certain temps nous devons malheureusement constater que le trafic journalier des heures de pointe est perturbé par des camions, jeeps, voire même des colonnes militaires motorisées. Il y a assez longtemps déjà que les heures de pointe sont marquées par un trafic important mais tout de même assez fluide car, en y mettant un peu de bonne volonté, chacun s'accommode de cette situation.

Mais depuis que la troupe s'en mêle, on assiste à des embouteillages auxquels nous ne sommes pas habitués et qui provoquent des retards indésirables pour les gens dont le temps est limité aux heures des repas. Il nous est difficile de comprendre que des officiers puissent donner des ordres de traverser la ville aux heures où le trafic est le plus dense.

Les officiers qui commandent les troupes stationnées chez nous seraient-ils dépourvus de bon sens ? Ou alors veut-on montrer par là que l'armée ne tient nullement compte des besoins de la vie quotidienne ? Jusqu'où devront aller les sacrifices des Ajojolots ?

Parti socialiste de Porrentruy.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Cyclisme Tour de l'Avenir: à trois jours de la fin ERWIN THALMANN TOUJOURS DEUXIÈME

La septième étape du Tour de l'Avenir courue entre Epinal et Verdun sur (181 km. 500) a été l'occasion pour l'équipe de Belgique de remporter une seconde victoire grâce à François Mintjens (un Anversois de 22 ans), dont c'est le treizième succès cette année. Sur la cendrée du stade de Verdun, le Belge s'est imposé au sprint

devant le Soviétique Yffert, le Danois Lund, l'Italien Pecchiolan et le Français Paranteau, avec lesquels il s'était échappé dès le 38^e kilomètre. Les Suisses ont eu la malchance de ne pouvoir glisser personne dans la bonne échappée. Au 60^e kilomètre, Walter Burki s'était lancé seul à la poursuite des cinq échappées, qui

comptaient alors plus de trois minutes d'avance, ne put faire mieux. Il renonça à sa poursuite après avoir roulé seul pendant une trentaine de kilomètres.

Septième étape Epinal—Verdun (181 km. 500): 1. Mintjens (Be), 4 h. 26' 28" (avec bonification 4 h. 26' 08"); 2. Yffert (URSS) même temps (4 h. 26' 18"); 3. Lund (Da) même temps (4 h. 26' 23"); 4. Pecchiolan (It); 5. Paranteau (Fr) même temps; 6. Danguillaume (Fr), 4 h. 33' 23"; 7. Jensen (Da) même temps; 8. De Vlaeminck (Be), 4 h. 33' 51"; 9. Ducreux (Fr); 10. Kokh (URSS); 12. Spahn (S); 21. Biolley (S); 29. Rub (S); 34. Thalmann (S); 36. Grivel (S); 38. Burki (S), tous même temps.

Classement général: 1. Boulard (Fr), 28 h. 44' 04"; 2. Thalmann (S), à 8"; 3. Coulon (Be), à 35"; 4. Wilhem (Fr), à 1' 26"; puis 14. Spahn (S), à 8' 59"; 15. Janssen (Be), à 9' 29"; 18. Rub (S), à 11' 23"; 25. Grivel (S), à 15' 31"; 30. Biolley (S), à 23' 48"; 38. Burki (S), à 35' 28".

Football Fankhauser à Granges?

Pendant que Ballabio prépare nos internationaux au Gurten pour Suisse-Autriche (notre photo: Guggisberg à gauche et Ballabio), nous apprenons de Granges que Fankhauser serait en transactions avec le club local afin qu'il prenne la succession de Sturmer. Cette nouvelle

demande à être confirmée mais comme Fankhauser est actuellement laissé « au repos » par Vincent, il y a tout lieu de croire que quelque chose se dessine en terre soleuroise.

Depuis quelque temps des bruits couraient à Bienne sur la vie privée de l'Allemand Peters. Excédé, ce dernier vient de déposer une plainte pénale. Ces bruits, infondés, n'ont pas affecté le moral des dirigeants biennois et des joueurs, puisque samedi dernier, ils ont battu Sion par 5 à 2 avec 3 buts de Peters.

Autre nouvelle qui peut intéresser nos internationaux: l'Autriche vient de battre une équipe de série inférieure (l'AC Oberlaaer), par 16 à 0. D'autre part, l'entraîneur autrichien Léopold Stastny a retenu les seize joueurs qui partiront pour la Suisse: Harreither, Fuchsichler, Gebhardt, Russ, Eigenstiller, Fak, Sturmberger, Hof II, Boehmer, Etmayer, Fritsch, Gallos, Maetzler, Koelberger, Kaltenbrunner, Hoermayer.

Newcastle United s'est qualifié pour le deuxième tour de la Coupe des villes de foire malgré une défaite de 2-0 subie à Rotterdam devant Feyenoord Rotterdam. Les Britanniques avaient remporté le match aller par 4-0.



CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

GROUPE FÉMININ RIVIÈRA VAUDOISE. — Vendredi 27 septembre, à 20 h., visite de la boulangerie Coopérative à Bex. Rendez-vous gare de Bex, à 19 h. 53 (arrivée du train venant de Lausanne). Cordiale invitation à toutes, également aux messieurs. Inscription obligatoire jusqu'au 25 septembre, à M^{me} R. Fuhrer, avenue Brayères 6 a, 1815 Clarens, tél. 61 50 96.

GROUPE SOCIALISTE DU GRAND CONSEIL. — Séance de groupe lundi 23 septembre à 10 h. 15, salle à manger de la Maison du Peuple.

JURA

Les responsables des sections de la Jeunesse socialiste jurassienne sont invités à participer en

grand nombre à une séance d'études qui se tiendra le samedi 21 septembre à 14 h. au Restaurant du Bœuf, à Delémont.

CANTON DE GENEVE

COMITÉ DIRECTEUR. — Lundi 23 septembre, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8. Membres du bureau à 20 h.

GENÈVE: Commission de programme. — Mercredi 25 septembre, à 20 h. 30, chez Henry Rossetet, 70, route du Pont-Butin au Petit-Lancy.

GENÈVE: Femmes socialistes. — Assemblée générale, mardi 24 septembre, à 20 h. 30, Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand-Rue 39.

EN BREF...

HOCKEY SUR GLACE. — Bolzano annonce que les autorités tchécoslovaques ont confirmé, par télégramme, les autorisations qu'ils avaient déjà accordées en août dernier, pour le transfert en Italie des deux joueurs Kallna et Tun, ainsi que de l'entraîneur du H.-C. Pardubice, Rejda, qui fit, pendant trois ans, les beaux jours du H.-C. Genève Servette.

ATHLÉTISME. — L'Américain Jay Silvester a amélioré à South Lake Tahoe, son propre record du monde du disque en réussissant un jet de 68 m. 40 contre 66 m. 54 au précédent record qu'il avait établi le 25 mai dernier à Modesto. Silvester, qui est âgé de 31 ans et mesure 1 m. 88 pour 111 kg., a réalisé cette performance au cours d'une séance d'entraînement.

OLYMPISME. — La Municipalité zuricoise a été interpellée mercredi à l'assemblée communale pour éclaircir deux points. Zurich envisage-t-elle d'accueillir les Jeux olympiques d'hiver 1976? A-t-elle déjà nommé une commission interne chargée d'étudier la question, notamment celle de la construction de certaines installations?

Basketball Le programme de la saison

Le prochain championnat suisse de basketball débutera le 25 septembre en ce qui concerne la compétition féminine et le 26 septembre pour la ligue nationale A masculine. Le premier tour se terminera le 16 décembre et le deuxième tour se jouera entre le 15 janvier et le 20 avril 1969. La composition des groupes sera la suivante:

Ligue nationale A: Stade français Genève (champion), Jonction Genève, Pully, Olympic La Chaux-de-Fonds, Fribourg Olympic, UGS, Federale Lugano, Lausanne-Sports et Birsfelden (néo-promu) et Martigny (néo-promu). — Ligue nationale dames: Riri Mendrisio (champion), City Berne, Servette Genève, Plainpalais Genève, Stade français Genève, Chêne Genève, Fémina Berne, Nyon, Olympic La Chaux-de-Fonds et Lausanne-Sports (néo-promu).

Quant au programme de la sélection nationale, il se présente ainsi: 24-25 octobre 1968 stage de deux jours à Tenero (Tessin); 26-27 octobre: matches contre des équipes d'Italie du Nord; 9-10 novembre: stage à Macolin; 15-17 novembre: entraînement; 25-31 décembre: participation au tournoi international de Bremerhaven; 1-2 mars: deux matches en France; 29-

30 mars: stage à Macolin; Pâques 1969: tournée en France (4 à 5 matches dans le sud de la France); mai 1969: stage à Macolin; 12-21 mai: tournoi qualificatif pour le championnat d'Europe à Mataro (Esp.) avec matches en cours de route dans la région de Perpignan; début juin 1969: deux matches contre l'Italie B en Italie.

NATATION. — Le Suédois Gunnar Larsson a réalisé le meilleur temps mondial sur 400 m. nage libre, en bassin de 25 mètres, dans le temps de 4' 05"3 au cours de cette tentative faite à Malmö. Le record du monde du 400 m. nage libre en bassin de 50 m. est de 4' 06"5 par le Canadien Ralph Mutton, depuis le 3 août 1968.

PROGRAMMES



RADIO

Vendredi 20 septembre 1968
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.40 Chron. boursière. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation internationale. 19.35 Bonsoir les enfants! 19.40 Signes particuliers. 20.00 Magazine 48. 20.35 Orch. brandebourgeois de Berlin. 22.30 Inf. 22.35 Beaux-arts. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Légèrement votre. 21.30 Perspectives. 22.30 Jazz à la papa.
BEROMÜNSTER. — Inf. à 16.00. 23.25. 16.05 Evocation. 16.55 Piano. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Sextette. 20.15 Voyage amusant à travers les Balkans. 21.30 Piano et orch. 22.15 Inf. 22.30 Entrons dans la danse.

TV ROMANDE

Vendredi 20 septembre 1968
 18.30 Bulletin. 18.35 Avant-première sportive - Actualité au féminin. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Bob Morane», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.25 Caméra-sport. 20.45 «Les Anges de la Nuit». Film. 22.10 «Les Syphides», ballet. 22.40 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Vendredi 20 septembre 1968
1^{re} chaîne. — 18.25 Actualités. 19.30 Contact. 18.35 Courte mémoire. 18.50 Documentaire. 19.20 Filopat et Patafil. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Vive la Vie», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Les Shadoks. 20.35 Un quart d'heure avec... 20.50 «La Fronde». 23.20 Télénuît.
2^e chaîne. — 19.40 Télésoir. 19.55 Télé-sports. 20.00 Ecrans de la ville. 20.35 Soirée japonaise.



Les aventures de Popeye



Copyright KFS opera mundi



A SUIVRE



Les explosions de colère causées par les cigares cassés ou moux appartiennent au passé. Le Rio 6 «box» protège contre la casse. La feuille alu protège contre la pule et l'humidité, contre la chaleur et l'assèchement.

FRANCIS FAVRE L'AFFAIRE ASPIDA

Roman d'actualité politique

— Holà, cher monsieur, me dit Karavias, vous m'avez un peu oublié! J'attends vos révélations...
 — N'espérez rien, alors, je n'ai pas la moindre information pour vous...
 — Je vous rappelle qu'officiellement vous êtes à la disposition de la justice et que si vous y mettez de la mauvaise volonté, je peux vous faire arrêter... ou expulser.
 — Je n'aime pas le chantage, faites ce que vous voulez, de toute façon vous ne saurez rien.
 Le visage assez jovial de Karavias se figea et il répliqua:
 — Je sais bien que vous êtes compromis dans l'affaire Aspida. Croyez-moi, vous n'allez pas tarder à avoir des ennuis... graves! Un bon conseil: retournez en Suisse, sans délai, sinon...
 Il me quitta sur ces mots, me laissant perplexe.

J'entrai dans un café de la rue Stadiou et commandai un verre d'ouzo, la boisson nationale, toujours accompagnée d'olives. Je désirais être seul pour méditer à mon aise. A ma très grande surprise, on m'appela au téléphone. Tout d'abord, je crus que ce n'était pas moi, tellement mon nom était estropié, mais un deuxième appel leva mes doutes.
 — Mister Renaud, je présume? dit une voix avec un fort accent américain. Je sais que vous détenez des informations sur Aspida, cela nous intéresse beaucoup...
 — Qui êtes-vous? coupai-je.
 — Disons que je m'appelle James Caldwell. Je pourrais vous voir ce soir, si...
 — Je n'ai pas la moindre envie de vous rencontrer ni de vous donner le plus petit bout de renseignement, j'en ai assez de cette histoire!
 — Réfléchissez bien, M. Renaud, sinon je serais forcé d'enlever votre sœur pour que vous deveniez raisonnable...
 — Canaille!
 Rouge de colère, je raccrochai. Puis, m'étant calmé, je songeai que j'aurais dû me montrer diplomate et tenter d'en savoir plus. Caldwell, un nom nouveau à ajouter à la liste des amateurs du secret! Ce type appartenait-il à la CIA, particulièrement active en Grèce et au Proche-Orient? Ou travaillait-il pour son compte? Ou encore était-il au service des Turcs? Je me rappelais ce que Joannidès m'avait raconté sur la guerre sourde des SR. En ce moment, à cause de la politique américaine, favorable à la Turquie dans le conflit l'opposant à Chypre, on assistait à une sorte de lutte entre les services

grecs et anglais d'une part, la CIA et le 2^e bureau turc d'autre part, les Russes, eux, demeurant neutres et comptant les coups avec un plaisir non dissimulé.
 J'allai trouver Papazorglou à son office. Pour remplacer Antonio, il avait engagé une ravissante jeune fille qui m'adressa un sourire des plus aimables.
 — Il me faudra six mois pour la former, mais au moins elle ne fera pas d'espionnage, me dit Papazorglou.
 — Qu'en savez-vous? Avec les femmes il faut se méfier! Elle travaille peut-être pour vos rivaux, pour Odigos? C'est du reste à propos de nos affaires que je suis venu vous voir.
 Je lui révélai ce qui était arrivé. Il me promit de se mettre à la recherche d'un détective privé, afin de faire surveiller sa villa.
 — Ne vous faites pas de mauvais sang, ajouta-t-il, cordial et rassurant, il n'est pas bon d'exagérer le danger et Karavias parle plus qu'il n'agit!
 Malgré tout je n'étais pas entièrement rassuré et je me demandais s'il ne serait pas effective-préférer que nous rentrions en Suisse, ma sœur et moi.
 L'affaire Aspida prenait de l'ampleur. Tous les journaux en parlaient, déformant la vérité. On annonçait aussi des grèves, des manifestations publiques en faveur de M. Papandréou. On accusait le roi Constantin de l'avoir chassé. Dans la capitale on sentait une certaine tension. Devant le Parlement et les ministères, les policiers, massés en carrés, formaient des taches grises au sein de la foule bigarrée des Athéniens et des touristes.

Autour de nous se tissait une trame mystérieuse, faite de mille fils entrecroisés. Le soir, Papazorglou, Joannidès et moi, procédâmes à un examen approfondi de la situation, un véritable « briefing » de guerre.
 — Ismet Bourzouk est dans les parages, révéla Joannidès. Il a été vu et reconnu par un de nos agents, en dépit de son déguisement.
 — Cela existe encore?
 — Mais oui, malgré le progrès! Et savez-vous comment il était déguisé?
 — Non, je ne vois pas... ne me laissez pas languir!
 — En pope!
 Papazorglou partit d'un gros éclat de rire, qui fut contagieux. C'est alors que retentit la sonnerie aigre du téléphone. L'architecte répondit, pensant qu'il s'agissait d'une communication d'affaires, mais la conversation fut brève et son visage exprima successivement la surprise, l'ennui et la préoccupation.
 — Qui était-ce? demandai-je.
 — Gabarov, un agent soviétique, qui occupe le poste de chauffeur à l'Ambassade de l'URSS. En réalité il joue un rôle important dans le SMERSH. L'impitoyable service de contre-espionnage russe.
 — Que veut-il? fit Joannidès, visiblement soucieux.
 — Il m'a proposé un marché: en échange des documents que nous lui confions, afin qu'ils soient parfaitement à l'abri, prétend-il, il nous assure de sa protection et promet de faire libérer deux agents grecs détenus en URSS depuis 1949.

(A suivre.)

CHRONIQUE GENEVOISE

Une manifestation sympathique

LA FÊTE DES VENDANGES DE RUSSIN

Samedi et dimanche prochains, à Russin, on peut promettre qu'il y aura de l'ambiance pour la Fête des vendanges. L'année passée, ce sont 3200 saucisses qui ont été vendues, 30 000 canons de blanc. Douze mille personnes ont consommé 1800 litres de moût et 400 bouteilles de vin, et l'on prévoit que cette année, le boulanger confectionnera 6000 ballons.

MORGES INVITÉE

Samedi, les festivités commenceront à 15 h., avec l'ouverture officielle et un cortège d'enfants avec chars fleuris. Puis la foule pourra se plonger dans des fontaines de vin et de moût, déguster des tas de crus genevois, se brûler avec des saucisses grillées, se battre à coup de tartes du pays ou de Polonais, ce qui est d'actualité. Vers 21 h., si vous tenez encore debout, si vous n'êtes pas saouls comme des Polonais, vous danserez la polka avec Gil Vincent et les New Synopaters qui, espérons-le, ne provoqueront pas de syncopes.

Dimanche, après une bonne nuit sans repos, vous prendrez l'apéritif-concert, vers 11 h., avec la Fanfare de La Plaine-Dardagny-Russin, tous fraternellement réunis. Le déjeuner campagnard, c'est une surprise qui vous mettra en forme pour regarder le magnifique cortège qui passera devant vos yeux ébahis (et cernés) : Majorettes de Veyrier, très affriolantes, chars tous plus magnifiques et agrestes les uns que les autres. A la fin, on vous promet un enterrement de vie de garçon soigné qui sera suivi du break des mariés. Après la noce, le bal, toujours avec Gil Vincent infatigable. La délicatesse des gens de Russin est vraiment exceptionnelle puisqu'ils n'ont pas hésité à inviter une délégation de la Fête des vendanges de Morges à venir en terre genevoise. On verra qui tiendra mieux le vin.

Voici quelques renseignements tels qu'ils ont été exposés par M. Dupont, maire de Russin, MM. Dussoix et Dufour, organisateurs, mardi soir, autour d'une raclette :

GRAND CORSO FLEURI

Ce cortège comprendra dix chars décorés et fleuris, dont les sujets sont donnés par ailleurs. Cette année encore, les maquettes des chars sont dues à M. Jean-Plojoux, de même que le thème du corso. Les chars et les groupes proviennent, outre Russin, de Chancy, de Cartigny, d'Aire-la-Ville, de Dardagny, de Veyrier, de Bernex et de Genève.

DÉLÉGATION MORGIEUNE

Un groupe d'enfants costumés qui

participera à la Fête des vendanges de Morges sera intercalé dans le corso du 22 septembre et, réciproquement, un char genevois ira prendre part au cortège morgien. C'est la deuxième fois qu'un tel échange a lieu.

CORTÈGE D'ENFANTS

Le cortège du samedi est une innovation. Les enfants qui accompagneront les chars fleuris le dimanche, défileront déjà le samedi après midi, avec des petits chars décorés qu'ils tireront eux-mêmes. Le thème est le même que celui du corso du dimanche. Il comprendra une centaine d'enfants, écoliers de Russin et de Sagny, pupilles et pupillettes de La Plaine et de Dardagny.

ATTRACTIONS

Il y aura à nouveau carrousels, balançoires et tire-pipes. Après le corso du 22 septembre, les musiques se rendront chacune à l'une des quatre buvettes pour une petit concert, puis changeront de buvette par rotation.

TROIS BALS

Autre innovation, il y aura deux bals simultanés le samedi soir, l'un à la Salle communale, l'autre sous tente. Le dimanche soir, grand bal de clôture à la Salle communale.

BUVETTES ET RESTAURATION

Deux innovations dans ce domaine. Les organisateurs ont prévu cette année de servir un déjeuner chaud ou froid le dimanche. Au menu : longéole et salade de pommes de terre, ou assiette froide.

Autre innovation, la création, en plus des quatre buvettes, de bars-dégustation qui permettront d'échanter plus rapidement toutes les soifs.

POLICE ET TRANSPORTS

Les organisateurs ont obtenu des CFF l'adjonction de trois trains spéciaux à l'horaire de la ligne de La Plaine, le dimanche 22 septembre. D'autre part, durant le week-end, les trains-navettes habituels seront renforcés.

Un train spécial Genève-Russin quittera Cornavin à 14 h., et deux trains spéciaux de retour partiront de Russin à 17 h. 31 et à 19 h. Les organisateurs espèrent aller ainsi au-devant des désirs des personnes qui hésitent à prendre le volant pour se rendre à une Fête des vendanges.

Les automobilistes n'ont cependant pas été oubliés : la capacité des parkings, aux abords de Russin, a été portée à 4500 voitures.

Comme l'an dernier, la circulation sera interdite dans le village pendant la fête. C.A.

Premier rallye du Parti socialiste genevois - 1968

Organisation: section de Carouge

INSTRUCTIONS

■ L'essentiel sur les règlements sera publié dans le journal « Le Peuple—La Sentinelle » du samedi 21 septembre 1968 !

■ Seul le permis de circulation de la voiture limite le nombre des équipiers de chaque concurrent.

■ Il est recommandé de se munir d'une carte du canton de Genève, de Vaud, du Valais, ainsi que tout ce qui peut aider à trouver les postes de contrôle.

■ Le papillon est à fixer avant le départ, en haut à droite du pare-brise à l'intérieur. Ce papillon porte le numéro du concurrent.

■ Chaque concurrent doit inscrire sur les enveloppes qui lui seront remises son nom et son numéro de concurrent.

■ Les indications figurant sur les enveloppes, ainsi que les temps maximums de recherche donnés, doivent être observés strictement.

■ Chaque enveloppe doit être remise ouverte ou fermée au contrôleur de l'étape suivante.

■ Il sera remis au départ une enveloppe marquée « SOS » qui ne doit être ouverte qu'en cas de perdition totale. Elle sera restituée fermée ou ouverte à l'arrivée.

■ Pour chaque enveloppe ouverte, le concurrent sera pénalisé. Les enveloppes non restituées, sans nom ou sans numéro sont assimilées aux enveloppes ouvertes.

■ Tous les participants doivent se conformer strictement au code de la route. Des contrôles volants seront effectués et les infractions constatées seront pénalisées.

■ La moyenne imposée pour effectuer le parcours complet jusqu'à l'arrivée (par le chemin le plus court) est de 60 km/h. Le parcours le plus rapide est calculé sans tenir compte des temps de recherche, le parcours le plus long en y additionnant tous les temps de recherche. Les concurrents qui se présenteront à l'arrivée trop tôt ou trop tard, seront pénalisés.

■ Le départ est fixé à 8 h. 30. Rendez-vous à la place de Sardaigne, à Carouge, à 8 h. 15.

■ Pour le dîner, les participants emporteront leur pique-nique. Une soupe et le café seront servis gratuitement. Une buvette servira : thé, bière, vin, limonade, etc. Prière de prendre ses services.

■ L'après-midi auront lieu les jeux et les concours. Un équipier par voiture y participera. Dans la mesure du possible, il ne s'agira pas du conducteur.

■ La distribution des prix marquera la clôture de la journée, aux environs de 17 h.

■ Le rallye se déroulera par n'importe quel temps.

Le Comité d'organisation :
J.-P. Iseli, R. Engelberger,
M. Junod, G. Veluzat.

La vivisection

La Ligue genevoise pour le droit de l'animal et contre la vivisection organise une conférence publique et gratuite à la Salle du Faubourg, vendredi 4 octobre, à 20 h. 30.

Deux sujets seront traités par d'éminents conférenciers : « La vivisection », par M. J. Duranton-de-Magny, président de la coalition mondiale contre la vivisection ; puis « La médecine abusive », par le Dr C.-V. d'Autrec, auteur de l'ouvrage « Les Charlatans de la Médecine ».

Il sera répondu aux questions posées et le Comité d'organisation serait heureux si le corps médical était représenté.

Enfin, à ceux qui veulent adhérer ou soutenir la Ligue genevoise pour le droit de l'animal et contre la vivisection, il est rappelé que l'adresse est : Case postale 238, 1211 Genève 11 (Stand) ; le numéro du compte de chèques postaux est 12 - 2745.

Cela est arrivé

Pour occuper la chaire de langue et de littérature latines, vacante par suite de la démission du professeur Robert Godel, le Conseil d'Etat a nommé M. François Paschoud, docteur ès lettres. Vaudois, né à Berne, en 1938, M. Paschoud a fait ses études secondaires et universitaires à Lausanne, où il a obtenu le titre de docteur ès lettres pour sa thèse sur « Roma Aeterna : étude sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions ». Il a passé trois ans à l'Institut suisse de Rome, puis il a collaboré à la rédaction du « Thesaurus Linguae Latinae » à Munich. Il prépare actuellement une édition avec traduction française et commentaire de l'historien grec Zosime.

TRAVAUX DIVERS. — Des travaux sont actuellement en cours à la rue des Vollandes pour la pose d'une nouvelle colonne d'eau, le déplacement des câbles électriques et la construction d'un égout, ainsi qu'à la rue des Chaudronniers pour la pose d'une nouvelle colonne d'eau, la réfection des branchements de gaz et la construction d'un égout. Ces travaux dureront jusqu'à la fin de 1968.



Offres d'emploi

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement d'un

mécanicien

au Service vétérinaire municipal et de l'Abattoir

Les candidats doivent :

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance ;
- être porteurs du certificat fédéral de capacité de mécanicien ;
- avoir quelques années de pratique comme ouvrier dans le métier.

L'administration se réserve la possibilité de faire passer un examen aux candidats.

Le classement dans l'échelle des traitements et le salaire correspondant dépendront des connaissances et aptitudes du candidat.

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, et au Service vétérinaire municipal et de l'Abattoir, route des Jeunes 10, Acacias.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « mécanicien ».

Le secrétaire général adjoint du Conseil administratif :
J.-P. GUILLERMET

UNE OMISSION ROYALE!

Par le Traité de Vienne du 16 mars 1816, Carouge est enlevé à la France et donné à Genève, avec quelques communes rurales. L'opération se fit sans douleur comme aussi, à la mode de nos jours, sans plébiscite, sans évocation superflue du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et l'événement brutal ne provoqua pas beaucoup de liesse. Mettez-vous à la place de Carouge, mes amis ! Rome, Gondebaud, Bonaparte, Napoléon, un passé, une histoire, et patatra ! un trait de plume, l'annexion, la fin d'un rêve, l'adoption forcée !

Carouge romain, burgonde, espagnol, savoyard, piémontais, napoléonien, est devenu genevois, les diplomates ont recousu le drap déchiré de l'Europe, et Carouge a été pris dans un ourlet ! Le roi est mort, vive la République ! On échange des « instruments de ratification », Pictet de Rochemont retourne à ses moutons mérinos qu'il élève à Lancy, on appose des cachets, on tire des coups de canon à blanc, car toute politique s'accompagne de bruit et de fumée.

De Genève, Carouge passe à la Suisse, automatiquement. Mais Carouge est loin, très loin de Berne. Collé au flanc de Genève, l'Arve restant cependant un moyen liquide, Carouge a tout perdu de sa royale grandeur. Bien que comptant dix mille habitants parlant l'italien, le savoyard, le français, le genevois et le schwytzerdütsch, Carouge est la seule ville de Suisse qui ne soit pas desservie par nos chemins de fer fédéraux. Et Carouge a perdu son hôpital, son royaume collège, ses prisons, ses principaux attributs de grande ville.

De fait, il vit bien et peu en marge de Genève à qui il envoie ses malades et ses futures mamans car, à Carouge, les naissances ne sont plus qu'accidentelles.

N'ayant plus de géôle, Carouge envoie à Genève ses délinquants, d'ailleurs rarissimes. Carouge trouve le moyen et la sagesse de vivre sans dancing, sans boîte de nuit, sans Conservatoire de musique, sans musée (mais il a déjà toutes ses collections prêtes), son bureau de tourisme.

Mais à Carouge on trouve autre chose, et qui sait regarder, écouter, noter, interroger, s'aperçoit que cette cité si provinciale et plaisante, possède ses richesses cachées, ses particularités et un charme très personnel qu'il convient de savourer.

(Texte d'Henri Tanner tiré de « Carouge », Trésors de mon pays, éditions du Griffon.)

Dans le texte ci-dessus, un monarque a été volontairement oublié, mais il existe à Carouge une place qui porte le nom de son royaume.

Qui est-ce ? De quelle place s'agit-il ?

Le Comité d'organisation

inscrive, il ne reste que quelques jours. toute manière, dépêchez-vous de vous chances demeurent intactes. Mais de munissez-vous d'un dictionnaire, vos 8 h. 30. Si vous n'avez pas trouvé, que le départ sera donné dimanche, à sur la place de Sardaigne, à Carouge, liste genevois, car c'est précisément les premiers au rallye du Parti socialiste les chances de vous classer parmi. Si vous avez trouvé, vous avez tout. Amédée II, roi de Sardaigne.

Réponse. — Il s'agit de Victor- Pour tous ceux qui aimeraient encore s'inscrire au rallye du Parti socialiste genevois qui aura lieu dimanche, prière de le faire à la rédaction du journal, le matin. Cette sortie de dimanche promet d'être passionnante.

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ouvre une inscription pour le poste

d'adjoint au doyen
de la
Faculté des sciences

Les jeunes universitaires suisses qui désirent collaborer à l'organisation et à la direction d'une faculté en plein développement sont priés d'adresser leur candidature et leur curriculum vitae au secrétariat général de l'Université, rue Candolle 3, auprès duquel tout renseignement complémentaire pourra être obtenu.

La Ligue genevoise
pour le droit de l'animal
et contre la vivisection

remercie sincèrement les très nombreuses personnes qui lui ont marqué leur sympathie par leurs dons généreux et leurs messages d'encouragement, dont plusieurs sont partis de la main de médecins, de docteurs, de dentistes et aussi du public. Ces témoignages qui lui sont parvenus ce printemps, lors de sa propagande contre la vivisection, ils l'ont vivement touchée.

La ligue organisera une conférence publique et gratuite, vendredi 4 octobre, à 20 h. 30, à la Salle du Faubourg, rue du Temple 6, sur les sujets : « La vivisection » et « La médecine abusive ». Les orateurs seront MM. Duranton-de-Magny, président de la Ligue française contre la vivisection et de la Coalition mondiale, et le Dr C.-V. d'Autrec, auteur du célèbre ouvrage « Les Charlatans de la Médecine ». Les représentants du corps médical seront les bienvenus. Il sera répondu aux questions posées. Prière de consulter les affiches et la publicité.

Le Comité de la Ligue genevoise pour le droit de l'animal et contre la vivisection

Grand Théâtre de Genève

Abonnement : mardi 1^{er}, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 octobre 1968 à 20 h. 30
Hors abonnement : mardi 8 octobre à 20 h. 30
Ouverture des portes : 20 heures

Spectacle
de ballet

Ballet du Grand Théâtre

Concerto

Musique de A. Vivaldi
Chorégraphie : Ottavio Cintoletti
Costumes : Bodjol

Manu-Tara

Musique de Jean Derbès,
1^{er} prix du Concours International de Musique de Ballet 1967
Chorégraphie : Ottavio Cintoletti
Décors et costumes : Bodjol

Giselle

Ballet-Pantomime en deux actes
Musique d'Adolphe Adam
Chorégraphie : Nicolas Beriozoff,
d'après Marius Petipa
Décors : Thierry Vernet

Orchestre de la Suisse romande
Chefs d'orchestre :
Hans Rohrer (Concerto et Giselle)
Michel Tabachnik (Manu-Tara)

Location : lundi 23 septembre de 10 h. à 19 h.
Dès mardi 24 septembre de 10 h. à 12 h. 30
et de 15 h. à 19 h. Samedi fermeture à 17 h.
Distribution des jetons de priorité :
lundi 23 septembre à 8 h. Validité jusqu'à 15 h.
Prix des places : de Fr. 4.— à Fr. 40.—
Réservations par téléphone :
à partir du 24 septembre (25 62 60)
2^e spectacle de l'abonnement

CHRONIQUE VAUDOISE

Visite aux usines Paillard d'Yverdon

Elles occupent 2280 personnes à Yverdon, 1500 à Sainte-Croix, 400 à Orbe, sans compter les 750 qui travaillent à Zurich chez Précisa, avec laquelle elle ne fait quasi plus qu'un, sans compter non plus les 400 qui œuvrent à Säckingen (Allemagne) pour l'Hermès-Précisa et les 130 d'Hermès-Précisa à Sao-Paulo (Brésil). A ces 5460 personnes, il faut encore ajouter le personnel de vente et du réseau de distribution propre à Paris, à Francfort, à Munich, à Yverdon, à New Jersey et l'on arrive à un total d'environ 6000 personnes.

A la taille de notre pays, Paillard S.A. est donc une entreprise très respectable. Et même si le respect n'est pas notre fort, il convenait de s'y intéresser. En compagnie de quelques amis socialistes, nous nous sommes donc rendus à Yverdon, un de ces derniers jours.

Notre cicérone était chevronné: rien moins que le président du Conseil d'administration, M. F. Pagan!

Sportif malgré ses 71 ans, qu'il est loin de porter, il avait fait le matin même, en dépit du temps frisquet, quelque cent mètres de nage dans le lac. Et c'est au pas de charge, bien qu'il n'ait rien de très militaire, qu'il nous conduisit au travers de son entreprise. C'est qu'elle est vaste et que le temps était compté!

Evidemment, l'impression d'un visiteur n'est pas forcément la même que celle d'un employé ou d'un ouvrier, mais, pour notre part, M. Pagan nous a donné l'impression d'être un homme ouvert, d'esprit social large, ayant compris que le paternalisme était suranné. Des brefs entretiens que nous avons eus, mes compagnons et moi, avec lui, des réponses qu'il a fournies, sans jamais tenter de les esquiver, à nos questions, nous avons tiré l'impression que Paillard S.A. avait de la chance de l'avoir à sa tête.

C'est un self-made man que M. Pagan. Il aime à le dire et à le répéter:

«J'ai travaillé cinq ans dans la maison comme ouvrier. J'étais mécanicien aux pièces. Je sais donc ce qu'est le travail manuel. La mentalité de l'ouvrier. Pendant ces cinq ans, j'ai même appartenu au syndicat, à la FOMH. J'aurais pu y militer, devenir secrétaire syndical. Des amis m'y poussaient. Peut-être ai-je eu tort? J'ai choisi une autre voie. Mes anciens amis ouvriers ont-ils à le regretter? Toujours est-il que, grâce à l'aide de ma mère, qui a travaillé dans ce dessin, j'ai entrepris des études supérieures en Allemagne. Je suis devenu ingénieur et puis...»

Et puis, il y a eu les postes de directeur chez Paillard et, maintenant, la pointe de la pyramide. Il n'en est pas plus distant pour autant, M. Pagan. En passant à travers les divers ateliers, il salue chacun et personne,

à sa vue, n'a l'air effrayé ou reprend le travail précipitamment ainsi que cela se voit dans certaines usines.

Mais ne tombons pas dans l'anecdote, M. Pagan a des vues très nettes sur l'économie. C'est un grand partisan de la planification.

— La planification est un organisme très important dans chaque entreprise. Malheureusement, on ne s'est pas rendu compte suffisamment tôt de cette importance dans notre pays et, même aujourd'hui, tous les yeux ne sont pas ouverts. J'ai dû lutter pour faire comprendre l'utilité d'un Institut d'organisation industrielle au Polytechnicum de Zurich. A l'EPUL, à Lausanne, il n'en existe pas encore. La Suisse a un retard d'une vingtaine d'années dans ce domaine. Chez Paillard, on a établi un plan quinquennal, puis on lui a préféré un plan triennal. C'est un plan souple.

Encouragé par cette déclaration, nous nous enhardissons: «Que pensent M. Pagan et ses principaux directeurs de la cogestion ouvrière?»

Visiblement, bien qu'on ne cherche pas à biaiser, on n'y voit guère d'intérêt. On estime d'ailleurs que les syndiqués n'en ont pas le goût et que les problèmes de direction et les décisions qui deviennent de plus en plus complexes, ne peuvent qu'être confiés à des spécialistes.

— Et l'intéressement des travailleurs à l'entreprise? L'épargne négociée, dont «Domaine public» a si souvent traité?

Tout aussi visiblement, l'«épargne négociée» n'appartient pas au vocabulaire de l'entreprise. Il nous semble même qu'on l'ignorait avant notre venue. Quant à intéresser les travailleurs à l'entreprise en leur offrant des actions ou des obligations, actions ou obligations qui constitueraient une part importante de leur paye, on redoute que cela ne marche qu'autant qu'on soit en période de conjoncture favorable. Mais en période de crise, de simple ralentissement, les ouvriers, les employés ne se sentiraient-ils pas lésés?

En revanche, on est beaucoup moins suspicieux à l'égard du problème du salaire mensuel pour tous. On reconnaît — M. Pagan tout le premier, n'est-il pas un ancien ouvrier — qu'il y a quelque chose d'inéquitable à ce qu'un ouvrier spécialisé ne jouisse pas des mêmes avantages qu'une simple sténodactylo, par exemple. Certes, la productivité, en raison de la concurrence très dure — Réd.: c'est un fait indéniable — ne saurait diminuer. Mais on admet que le problème se pose.

Mais revenons à la visite de l'usine proprement dite. Il est certes toujours

difficile de rendre compte avec clarté et avec justesse d'une telle opération. Il faudrait partager la vie des ouvriers, des employés, pour dire ce qui va bien, ce qui va moins bien, ce qui va mal éventuellement.

Cependant, des comparaisons que nous avons pu faire avec maintes visites d'entreprises similaires, nous avons retenu les points marquants suivants:

Les locaux sont clairs, non encombrés. Les cadences de travail ne paraissent pas abusives. On a même renoncé à l'introduction des chaînes mécaniques. On semble se soucier beaucoup de la protection des travailleurs. Les mises en garde à cet effet sont très nombreuses et il y a beaucoup de dispositifs pour éviter les accidents. La cantine est remarquablement équipée et fort jolie. Les prix sont extrêmement avantageux.

Enfin, la maison Paillard a été l'une des premières du canton, sinon la première, à lutter contre la pollution des eaux. Elle y a consacré des centaines de mille francs improductifs pour elle, mais le résultat est là: splendide, efficace. Et M. Pagan nous explique:

— Je suis pêcheur à mes heures. Un jour, près de Sainte-Croix, j'ai vu dans un cours d'eau qui reçoit les eaux de notre usine, des truites qui tournaient le blanc. J'ai exigé aussitôt une analyse. On s'est mis au travail, vous voyez le résultat.

QUELQUES DATES

- 1814, fondation de l'entreprise à Sainte-Croix.
- 1920, transformation de la société E. Paillard & Cie en société anonyme.
- 1920, construction de la première usine d'Yverdon.
- 1925, début de la fabrication en série de machines à écrire Hermès.
- 1930, début de l'activité de l'entreprise dans le domaine du cinéma d'amateurs.
- 1959, construction de l'usine d'Orbe.
- 1961, accord avec Précisa S.A., à Zurich, fabricant des machines à calculer Précisa.
- 1962, construction de l'usine Hermès-Précisa à Säckingen (Allemagne).
- 1965, construction de l'usine Hermès-Précisa à Santo Amaro (Sao Paulo, Brésil).
- 1966, entente industrielle avec la Société de mécanographie Japy qui exploite une usine à Beaucourt (France).

QUELQUES CHIFFRES

Chiffre d'affaires de la société mère Paillard S.A., en 1967: 103 millions de francs.
Part exportée du chiffre d'affaires: 85 %.

Fortune des diverses fondations en faveur du personnel: 63 millions de francs.

LES PRODUITS

Branche mécanographie Hermès:

- gamme complète de machines à écrire portables et de bureau, manuelles et électriques
- machines comptables et à facturer
- machines à écrire d'émission-réception (input-output).

Branche cinéma Bolex:

- caméras et projecteurs sonores pour films 16 mm.
- caméras et projecteurs muets et sonores pour films Super 8
- objectifs de prise de vues et de projection
- nombreux accessoires.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS À CARACTÈRES INDUSTRIELS

Usines Paillard S.A., à Sainte-Croix, Yverdon et Orbe.

Importantes participations dans: Précisa S.A., à Zurich, fabrique de machines à calculer.

Hermès-Précisa Büromaschinenfabrik GmbH, à Säckingen (Allemagne), fabrique de machines à écrire et à calculer et de caisses enregistreuses.

Hermès-Précisa S.A., à Santo Amaro (Sao Paulo, Brésil), fabrique de machines à écrire et à calculer.

PRINCIPALES SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION

Bolex S.A., à Yverdon
Paillard Bolex S.A., à Paris
Hermès Paillard S.A., à Paris
Paillard Incorporated à Linden (New Jersey, Etats-Unis).

Importantes participations dans: Paillard-Bolex GmbH, à Munich
Deutsche Precisa GmbH, à Francfort.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Nous tirons du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 1967, le passage suivant:

«Après de nombreuses années d'expansion et de prospérité, notre société rencontre depuis trois ans une série de difficultés provenant notamment de l'apparition, dans le domaine du cinéma d'amateurs, d'un film aux caractéristiques entièrement nouvelles. Ces difficultés, en voie d'être surmontées, n'en ont pas moins influencé encore les résultats de l'exercice 1967.

» Nous nous plaignons cependant à relever, pour cet exercice, une nette reprise du chiffre d'affaires, qui s'est accru de 9 % pour atteindre 103 millions de francs. Le bénéfice a augmenté lui aussi, bien qu'il reste encore très modeste.

» Le chiffre d'affaires de notre branche mécanographie (Hermès) a progressé de 2 % et la rentabilité de cette branche a été satisfaisante.

» Quant au chiffre d'affaires de notre branche cinéma (Bolex), il a marqué en 1967 une progression importante, de 25 %. Néanmoins, la rentabilité de cette branche est restée mauvaise, pour les motifs que nous exposons plus loin.

» Nos investissements en machines et installations ont été limités en 1967 à un montant relativement bas. Toutefois, nous avons pris livraison au cours de l'exercice, de deux unités d'ordinateur de gestion, modèles IBM 360/40 et 360/20, que des considérations économiques nous ont amenés à acheter plutôt qu'à louer.

» Les dépenses consacrées en 1967 à l'étude et au développement de nos produits ont augmenté de 9 % par rapport à l'année précédente. C'est, pour une grande part, des résultats de ces études que nous attendons une amélioration progressive de nos affaires.»

QUELQUES PRÉCISIONS

Notons encore que

■ La branche cinéma de Paillard est une exclusivité de Sainte-Croix et d'Orbe.
■ Paillard travaille très peu pour l'armée. Elle ne fait que quelques pièces du fusil d'assaut.
■ Durant la guerre, Paillard a refusé de travailler pour la Wehrmacht.
■ Outre les personnes qui travaillent pour Paillard, et dont nous avons donné le chiffre, il faut encore compter 500 personnes qui œuvrent à domicile.

■ Environ 150 handicapés physiques sont employés par Paillard à Yverdon. Sans faire de propagande, on fait aussi du bien à des dizaines de personnes.

■ Paillard donne des cours de formation professionnelle. Chaque année, elle décerne une cinquantaine de certificats pour les meilleurs. Il est navrant de constater que 30 % seulement de ceux qui suivent ces cours sont de nationalité suisse.

■ En 1967, Paillard a distribué 45 millions de salaire, plus environ 10 millions de charges sociales.

■ On n'emploie pas chez Paillard, le terme d'«improductifs» pour les non-ouvriers, mais celui d'«indirectement productifs».

Et pour terminer, nous aimerions vous citer ce mot de Ramuz:

«J'ai appris à connaître ce qu'est le travail manuel, dont la plupart des intellectuels qui en parlent ignorent tout, ce qui est le grand malentendu, car ceux qui le pratiquent n'en parlent pas.»

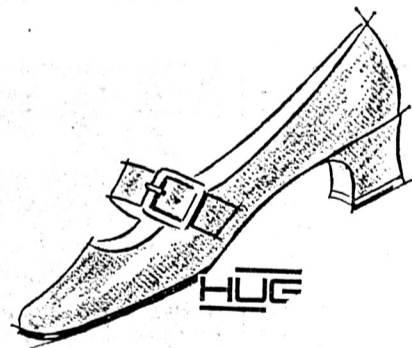
Peut-être trouverez-vous que nous avons mal abordé cette visite, que nous n'avons pas parlé comme nous aurions dû de cette usine. Alors dites-le nous. Il n'est pas nécessaire de rester dans le malentendu.

WILLY BRANDT.

La Chaux-de-Fonds

PUMPS...

44.80



Modèle en verni noir, avec bride, talon moderne

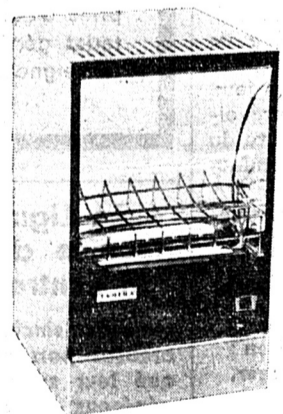
Grand choix de nouveautés en stock

J. KURTH S.A.

LA CHAUX-DE-FONDS

Place du Marché Rue Neuve 4

VOYEZ NOS VITRINES



EVALUX MINIFLASC
avec brûleur infrarouge horizontal à rayonnement indirect.

Fr. 178.—

QUELQUES FOURNEAUX DE DÉMONSTRATION À PRIX RÉDUITS.

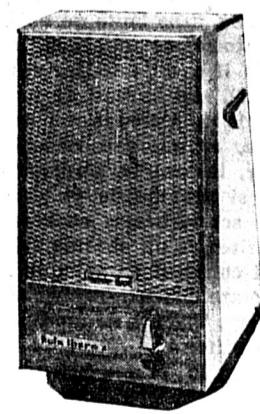
Chaleur douillette, économique, où et quand vous le désirez, grâce à

SHELL BUTAGAZ

Un radiateur Butagaz consomme peu et chauffe instantanément. Il n'exige ni installation ni raccordement à une cheminée. Il se déplace aisément d'une pièce à l'autre et son pouvoir calorifique se règle en continu, d'un seul geste.

NUSSLÉ S.A.

Grenler 5-7 LA CHAUX-DE-FONDS Tél. 039/2 45 31



BUTA-THERM'X

à combustion sans feu, sans flamme, sans odeur. Réglage progressif.

Fr. 418.—

le spécialiste du chauffage



La CCAP

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

Apprenez cet automne à taper à

la machine à écrire

en louant une machine à raison de 20 fr. par mois, chez Raymond, rue de la Serre 66, La Chaux-de-Fonds.



von Gunten Verres de contact

Laboratoire équipé spécialement
faites un essai sans engagement
Av. Léopold-Robert 21
Tél. 2 58 83

ÉTAT CIVIL DU LOCLE
19 septembre 1968

Naissances

Bühler Alain-François, fils de Roger-Paul, électricien, et de Nelli née Szarl.
Frainier Frédéric, fils de Gabriel-Henri, maître de conduite, et de Gislaïne-Marlotte née Devins.

Mariages

Kincses Ferenc-József, décolleteur, et Sandoz Marceline-Hélène.

Décès

Jacot-Descombes née Huguenin-Virchaux Marguerite-Henriette, ménagère, née le 21 août 1896, veuve d'André (Tourelles 5).

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

19 septembre 1968

Naissances

Reichenbach David-Olivier, fils de Denis, instituteur, et de Monique-Amalia née Boni.
Huguenin-Elie Cédric, fils de Jean-Pierre, conducteur typographe, et de Monique-Marthe née Jenni.
Roux Florence, fille d'André-Jacques-Jules, moniteur d'enseignement commercial, et de Martine-Simone née Hiltz.

Promesses de mariage

Matthey-Jonahs Philippe-Georges, employé

de banque, et Alberganti Marie-Claude-Angèle.
Senn Eric-Maurice, électricien, et Lovis Françoise-Hortense.

Décès

Zehnder Germaine, ménagère, née le 11 août 1903 (F.-Courvoisier 36a).

Abonnez-vous à notre journal



VAUD

Demain au Comptoir...

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

Journée thurgovienne

9 à 18 h., ouverture des halles, des jardins et des expositions spéciales: le Salon de l'horlogerie, le Salon des ensembliers, la cour d'honneur des produits du sol, le pavillon de la radio et de la télévision, l'exposition «votre avenir: les carrières de l'artisanat». 9 h. à 11 h. 30, et 13 à 18 h., au Foyer du Théâtre: «Présence thurgovienne». 9 à 18 h., ouverture du pavillon des Pays-Bas. 9 à 18 h., ouverture du pavillon de la Roumanie. 9 à 18 h., ouverture des halles rurales: marché-concours du menu bétail. 9 à 20 h., ouverture des halles de dégustation. 9 à 12 h. et 13 h. 30 à 18 h., jardin d'enfants Nestlé. 10 à 23 h., ouverture du restaurant roumain Mamaia.

10 à 18 h., cinéma: défilés de mode. Présentations de films des Pays-Bas et de la Roumanie. 10 h., salle N° 2: Fédération vaudoise des syndicats d'élevage du menu bétail et maison Protector S.A. «Les perspectives économiques du marché de la viande», présentées par M. Le Bihan, maître de recherches à l'Institut national de

la recherche agronomique (INRA), à Paris. 11 h. 30, grande avenue: cérémonie officielle. Souhaits de bienvenue par: M. E. Giorgis, administrateur-délégué du Comptoir suisse. Allocutions de: Pierre Graber, président du Gouvernement vaudois. M. A. Schläpfer, président du Gouvernement thurgovien, avec la participation de la Stadtmusik de Frauenfeld.

12 h., visite de l'exposition «Présence thurgovienne». 12 h. 30, Restaurant du Rond-Point (salle N° 3): assemblée et déjeuner du Groupe vaudois des maîtres serruriers et constructeurs. 13 h., Grand Restaurant: déjeuner officiel de la journée thurgovienne. Production des écoliers de Sirmach. 14 h., halles rurales: présentation d'animaux et distribution des prix du marché-concours du menu bétail. 14 h. 30, Grand Restaurant: Stadtmusik de Frauenfeld. 16 h., Grand Restaurant: la Lyre des Campagnes, de Rances. 18 h., Grand Restaurant: Philharmonique italienne de Lausanne. 20 h. 45, Théâtre de Beaulieu: grand gala des Compagnons de la Chanson (soirée publique).

A travers le pays vaudois

YVERDON: Dégâts aux cultures. — A la suite des pluies de la semaine dernière, les cultures maraichères de la plaine entre Ependes et Yverdon sont sous l'eau. Le sol est tellement imbibé qu'il ne peut plus absorber l'eau stagnante. Les drainages n'évacuent plus les eaux. Les dégâts causés aux cultures maraichères, spécialement aux pommes de terre et aux choux-fleurs, sont considérables. On les estime à 500 000 fr.

LE NOUVEAU SYNDIC D'YVERDON. — Le Conseil communal d'Yverdon, dans sa séance de jeudi soir, a désigné un successeur à M. André Martin, syndic depuis 1954, qui a quitté l'Hôtel de Ville le 31 août dernier. Le Conseil communal, formé de 38 radicaux, 14 libéraux, 42 socialistes et 6 populistes, a élu conseiller municipal M. Edmond Pache, receveur de l'Etat, radical, par 69 voix. M. Pache a ensuite été élu syndic par 52 voix, la majorité absolue étant de 42 à la suite d'abstentions. Le candidat libéral, M. Marcel Perrin, municipal, a obtenu 27 voix.

LA PRESSE VAUDOISE SIÈGE AU COMPTOIR SUISSE. — Présidé par M. J.-P. Nicod, le Comité de l'Association de la presse vaudoise s'est réuni jeudi, au Comptoir suisse. Il a abordé l'examen d'une série de pro-

blèmes professionnels. Mais la Foire d'automne de Lausanne a accueilli nombre d'autres organisations, parmi lesquelles on relève le Comité cantonal de la Société vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, les boulangers romands, ainsi que les stagiaires du Centre du commerce international du GATT.

A nos abonnés vaudois

Très prochainement vous trouverez encarté dans le journal, un bulletin de versement que nous vous prions de bien vouloir utiliser pour le paiement de votre abonnement.

D'avance nous vous en remercions.

Nous profitons de rappeler à quelques-uns de nos lecteurs que leur abonnement n'est pas à jour.

A VENDRE

POINTS SILVA

Mondo - Avanti

Prix avantageux.

Lesey, case postale 281, 1401 YVERDON

COMMUNE DE LAUSANNE

Désaffectation partielle des cimetières du Bois de Vaux et de Vers-chez-les-Blanc

Le public est informé que les tombes d'enfants, les tombes cinéraires et les tombes à la ligne des sections suivantes:

BOIS DE VAUX	Sections	Nos des tombes	Dates d'inhumation
Enfants	E/26	508 à 813	du 2. 4.1935 au 27.11.1943
Cinéraires	C/26	333 à 531	du 15.10.1935 au 1. 8.1939
Tombes à la ligne	A/27	10678 à 11127	du 25. 2.1942 au 23.11.1942

VERS-CHEZ-LES-BLANC

Tombes à la ligne: du N° 10 de 1914 au N° 3 de 1927

seront désaffectées à partir du 1^{er} janvier 1969.

Cette désaffectation partielle s'applique également aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles peuvent réclamer les monuments et les entourages en adressant leurs demandes, par écrit, à la Direction de police, bureau des inhumations, rue Beau-Séjour 8, à Lausanne.

Jusqu'au 30 novembre 1968.

Passé ce délai, les monuments et les entourages non réclamés seront détruits. (Art. 40 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13.9.1960 sur les inhumations et les incinérations.)

Pour toutes demandes de renseignements, prière d'indiquer des dates et des numéros de tombes exacts.

Lausanne, le 31 mai 1968.

DIRECTION DE POLICE

Entre deux achats, inutile de rentrer à la maison, les Milk-bars Fermière à la rue Saint-François et à la rue Saint-Laurent vous proposent un grand choix de spécialités.



3 MOIS GAZ GRATUIT

À TOUT NOUVEL ABONNÉ AU GAZ DE CUISSON

REMISE DE Fr. 50.- À 150.- À L'ACHAT (OU EN ÉCHANGE) D'UNE CUISINIÈRE À GAZ



Henri Cavé - Au Centre - Le Cordon Bleu SA - Diamant SA - Innovation SA - L. Pamblanc et Cie SA - Perret frères - La Placette - Sabag SA - Schmidt Saint Laurent SA - Y. Thut - Mutzenberg et Cie, Prilly - Sanitaire SA, Prilly - Valsecchi, Pully - Magasin des Services Industriels Lausanne

HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN
20 rue de l'Alpe, 20
TÉL. 22 26 90 - LAUSANNE

TÉLÉPHONE PERMANENT: 22 42 54
POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

ORIENT - LAINE - MOQUETTE

MORI TAPIS

Rue du Rhône 25-27 GENÈVE

Le saviez-vous...

Nous vous offrons au prix sensationnel de 198 fr. le ski métallique suisse V 200. Profitez-en!



Bienne, rue de la Gare 4, tél. 2 30 11

Lausanne, rue Pichard 16, tél. 22 36 42

ADHÉREZ A LA

Société vaudoise de crémation

fondée en 1890, et qui a reçu à ce jour plus de 14 000 membres. Conditions et renseignements au bureau, Caroline 1, à Lausanne, tél. 22 15 33.



Tél. (024) 2 49 95

3 spécialités

- ★ Les filets de perches aux morilles
- ★ Gratin de fruits de mer
- ★ La paella du Liceo de Barcelona



Au Vieux Stand Lutry

R. CACHEMAILLE

Dans un cadre reposant, des repas soignés à des prix étudiés.

Abonnez-vous à notre journal

Cinéma Lausannois

A. B. C.	Bel-Air	Cinéac	Lido	Rex
T. 22 85 62-63 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision UN FUSIL POUR DEUX COLTS Richard Wyler, Fernando Sancho, Elenora Bianchi	Tél. 23 53 12 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première vision Parlé français - Couleurs Un terrible film d'action plein de suspense, de mystère et d'angoisse LE REQUIN EST AU PARFUM avec Gordon Scott et Magda Konopka	Tél. 22 74 99 Permanent: de 14.00 à 22.00 7 ans Première vision SENSATIONS ALPESTRES Premier Grand Prix du Festival de la montagne, de Trente Actualité locale: le Comptoir suisse	Tél. 23 21 44 14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.10 18 ans En première Jeanne Moreau dans le dernier film de François Truffaut - Eastmancolor LA MARIÉE ÉTAIT EN NOIR Claude Rich, J.-Cl Brialy, Ch. Denner, Michel Bouquet, Michel Lonsdale Tiré du célèbre roman de W. Irish	Tél. 23 43-81 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans Un film sur l'éducation sexuelle dans le mariage LE MIRACLE DE L'AMOUR Le plus grand succès de cette saison 12e semaine
Athènes	Bourg	Colisée	Metropole	Romandie
Tél. 23 24 12 14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Le meilleur western de cette décade, signé Richard Brooks LES PROFESSIONNELS Panavision - Technicolor	Tél. 22 84 22 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans Première vision Un film de Bryan Forbes UN MORT EN PLEINE FORME John Mills, Ralph Richardson, Michael Caine, Peter Sellers Vers orig. s.-t. franc./all. Fav. susp. à 21.00	Tél. 32 51 25 15.00, 17.00, 20.30 18 ans En première Jeanne Moreau dans le dernier film de François Truffaut - Eastmancolor LA MARIÉE ÉTAIT EN NOIR Claude Rich, J.-Cl Brialy, Ch. Denner, Michel Bouquet, Michel Lonsdale Tiré du célèbre roman de W. Irish	Tél. 23 42 22 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Hardy Kruger, Béatrix Dussane dans un film de Claude Autant-Lara LE FRANCISCAIN DE BOURGES d'après le livre de Marc Tolédano Eastmancolor	Tél. 23 47 44 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Jean Seberg, Maurice Ronet, Pierre Brasseur, Danielle Darrieux, dans un film de Romain Gary (Prix Goncourt) LES OISEAUX VONT MOURIR AU PÉROU Un film d'atmosphère qui comblera les cinéphiles avertis
Atlantic	Capitole	Eldorado	Moderne	Corso-Renens
T. 22 11 44-46 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Ce soir, à 23.00 Grande première suisse LE PACHA Jean Gabin, Dany Carrel, Jean Gaven, Félix Marten, Louis Seigner En couleurs	Tél. 22 51 32 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Première vision Deux géants du western: Giuliano Gemma et Lee Van Cleef LE DERNIER JOUR DE LA COLÈRE En couleurs	Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Ce soir, nocturne à 23.15 En grande première TONY ROME EST DANGEREUX avec Frank Sinatra	Tél. 23 28 77 14.30, 17.00, 20.30 12 ans Le public est en joie. Il est venu pour s'amuser. Il est servi. Voici l'étoile du rire Louis de Funès dans: LE GRAND RESTAURANT Le plus follement drôle de tous...	Tél. 24 98 88 20.30 16 ans Couleurs LANCKY L'HOMME A LA CARABINE

Palace Tél. 22 13 30

14.30, 17.00, 20.00, 22.10
18 ans
Grande première
Un film de Claude Chabrol
Elles choqueront les uns, elles fascineront les autres
LES BICHES
Jean-Louis Trintignant, Jacqueline Sassard, Stéphane Audran
(Grand prix d'interprétation 1968)

Tchécoslovaquie: Les exigences de l'URSS

La démission de M. Jiri Hajek, ministre des Affaires étrangères, présentée il y a dix jours, a été acceptée jeudi par M. Svoboda. Le chef de l'Etat a décidé de confier provisoirement sans doute, à M. Ulbrich Cernik, président du conseil, le portefeuille dont M. Hajek avait pris la charge en avril, lors de la venue au gouvernement de l'équipe de M. Cernik. On ignore encore si M. Hajek a décidé d'accepter un poste à l'étranger, une ambassade ou des fonctions dans un organisme international, comme le lui ont conseillé, dit-on, ses amis, ou de reprendre un poste de professeur

d'université, solution qui aurait sa préférence.

Avec MM. Ota Sik, ancien vice-président du conseil, l'ancien président du Front national, Josef Pavel, ancien ministre de l'intérieur, M. Hajek était l'un des dirigeants tchécoslovaques dont Moscou a exigé la tête. On avait d'abord estimé que tout en abandonnant la direction de la diplomatie de son pays, M. Hajek pourrait rester au gouvernement, au Ministère de la culture (où il avait déjà succédé à M. Cestmir Cisar il y a deux ans environ) ou à celui de l'éducation nationale.

Tension aux frontières d'Israël

La tension monte sur les frontières d'Israël où de nombreux incidents, dont certains ont revêtu une certaine ampleur, se sont produits au cours des dernières 24 heures.

Les Jordaniens ont ouvert le feu contre le kibboutz de Yarden, dans la vallée de Beisan, blessant un enfant et occasionnant des dégâts matériels. La veille, les Jordaniens avaient déjà pris sous le tir d'un lance-fusées « katioutchka » ce même kibboutz et les Israéliens avaient riposté contre ce bombardement d'un objectif civil en lançant quatre obus sur la ville jordanaise d'Irbid.

A la frontière libanaise, d'habitude fort calme, les incidents se multiplient. Des voitures israéliennes essuient des coups de feu, des attentats sont commis contre les kibboutzim frontaliers et des mines sont découvertes.

Sur le canal de Suez, bien qu'aucun incident n'ait été signalé au cours des dernières 48 heures, la tension demeure vive, surtout depuis que M. Hassan el-Zayat, porte-parole du

Gouvernement égyptien, a déclaré que « tout le système défensif égyptien » interviendrait « si les israéliens tiraient un seul coup de feu ».

La presse israélienne exprimait la crainte de voir cette escalade verbale entraîner les Egyptiens plus loin qu'ils ne l'auraient voulu eux-mêmes.

Accrochage à Um-Tzutz

L'accrochage au cours duquel 6 Israéliens et cinq Arabes ont été tués et quatre Israéliens blessés, s'est produit dans une région montagneuse, dans le nord de la vallée du Jourdain.

Alors que la patrouille israélienne commandée par un lieutenant-colonel progressait dans une région difficile, le groupe des cinq saboteurs arabes caché dans une petite hutte, a ouvert brusquement le feu avec un bazooka et une mitrailleuse, et en lançant des grenades contre les Israéliens qui se trouvaient à moins de quarante mètres. Six Israéliens furent tués dès le début de l'attaque.

M. Thant réclame une troisième force

M. Thant, secrétaire général de l'ONU, dans un discours prononcé jeudi, a lancé un cri d'alarme sur la situation mondiale, en particulier à la suite des événements de Tchécoslovaquie. Il a affirmé que seule une troisième force basée sur le recours à l'ONU permettrait d'assurer la paix dans un monde où l'équilibre des grandes puissances reste précaire. Les récents événements en Europe centrale, a déclaré M. Thant, « montrent combien est précaire l'équilibre de puissance entre les Etats-Unis et l'URSS dans le monde d'aujourd'hui ». « Tout changement soudain dans cet équilibre, à la suite de découvertes dans le domaine de la technologie

militaire, d'actions militaires ou politiques, entraîne inévitablement une vive réaction », a poursuivi le secrétaire général. « Dans ces circonstances, a-t-il ajouté, j'estime essentiel qu'une troisième force vigoureuse et explicite s'élève, telle la voix de la conscience de l'humanité, pour convaincre tous les Etats membres de recourir de plus en plus aux Nations Unies pour maintenir la paix du monde. »

Dans ce sombre tableau de la situation internationale, M. Thant inclut naturellement les crises qui continuent à sévir en Asie du sud-est et au Moyen-Orient, et « le conflit fratricide au cœur de l'Afrique ».

● **BONN.** — Le Gouvernement fédéral allemand a fait parvenir à ses cinq partenaires de la CEE des propositions concernant l'adhésion britannique aux communautés, apprend-on de source proche du Ministère des affaires étrangères. Destinées à être évoquées lors du Conseil des ministres prévu pour le 27 septembre à Bruxelles, ces propositions, indique-t-on de même source, portent sur la recherche d'arrangements commerciaux (solution déjà avancée par Bonn) et coïncident aussi des suggestions sur le développement intérieur des communautés.

● **MARSEILLE.** — Un convoyeur de fonds a été la victime à Marseille d'un hold up, pendant le transfert à la banque d'une cassette contenant 600 000 fr. Profitant de la foule dense des passants, des malfaiteurs masqués

et armés bondirent sur le convoyeur qui franchissait les quelques mètres séparant le fourgon blindé de la banque. Ils l'assommèrent d'un coup de crosse et lui arrachèrent la cassette. Deux autres convoyeurs armés qui étaient restés dans le fourgon n'eurent pas le temps d'intervenir.

● **BONN.** — Le problème de l'interdiction éventuelle du mouvement nationaliste d'extrême droite « NPD » est présentement étudié une nouvelle fois par M. Ernest Benda, ministre fédéral allemand de l'Intérieur. Celui-ci s'est fait remettre le dossier complet des activités de ce mouvement, annonce-t-on officiellement. Une interdiction peut découler de l'application de l'article 21 de la Constitution, qui sanctionne les aptris dont le comportement tend à mettre la République fédérale en danger.

Conseil national: Le montant des nouvelles rentes AVS

Jeudi matin, se poursuivait sous la présidence de M. Gonzet, le débat relatif à la septième révision de l'AVS. Le débat d'entrée en matière ayant pris fin la veille, il s'agissait de passer à l'examen successif des articles à la lumière des différentes propositions de modification. Celles-ci ne font du reste pas défaut.

Une première mêlée générale se produisit lors de la discussion de l'article 34 qui fixe le montant des rentes. Du résultat de cette confrontation allait dépendre la plupart des autres problèmes, notamment celui du taux des cotisations.

Cinq variantes sont opposées: 1. Celle de la majorité de la commission (rente, simple: mini = 200, maxi = 400); 2. Une minorité de la commission, formée par les indépendants, propose d'élever la rente minimale simple à 250 fr., le maximum restant le même; 3. Charles Dellberg (soc., VS) veut augmenter cette même rente mi-

nimale jusqu'à 400 fr., sans toucher au maximum, c'était pratiquement la rente unitaire; 4. Enfin M. Brunner, (rad., ZG) avait présenté une refonte du système de calcul des rentes, le dit système était assorti de quatre sous-variantes.

Le vote devenait ainsi assez complexe. D'abord, en votation éventuelle, le conseil se prononçait par 95 voix pour la proposition Dellberg, contre 8 à celle de M. Dafflon.

Puis, toujours à titre éventuel, la proposition de la majorité de la commission l'emportait sur celle de Dellberg par 138 contre 15 voix.

Venait ensuite la confrontation entre la majorité et la minorité (indépendante) de la commission, la première l'emportait par 122 voix contre 37.

La suite du débat

Cette première question réglée, il était possible d'ouvrir le débat sur

le taux des cotisations. Ici, comme on le sait, trois thèses s'affrontaient: 1. La majorité de la commission qui demandait une cotisation globale (employeurs et employés) de 5,2%; 2. La minorité qui proposait de s'en tenir à la proposition initiale du Conseil fédéral, soit 5%; 3. Restait la proposition des indépendants qui allait plus loin en demandant 5,6%. Toutefois cette dernière proposition devenait caduque du fait que le montant des rentes venait d'être fixé au-dessous des revendications indépendantes.

Une bonne douzaine d'orateurs s'étaient inscrits pour ce débat uniquement consacré au taux des cotisations, de sorte qu'il se prolongeait bien après l'heure limite pour l'expédition de ces lignes. Nos lecteurs trouveront plus loin les renseignements qui font encore défaut.

JEAN RIESEN.

LA DISCUSSION SE POURSUIT

Il faut préserver l'avenir

Dans son intervention, le conseiller fédéral Tschudi rappelle que le fonds de l'AVS doit, selon la loi, constituer une réserve permanente, pour pouvoir compenser des fluctuations imprévisibles. Or si l'on fixait la cotisation à 5%, cette réserve minimale serait comprise. En outre, il ne serait pas sage, politiquement, de ne majorer la cotisation que dans quelques années, sans pouvoir à ce moment améliorer les rentes. Notre AVS est saine, n'attendons pas les déficits, qui créeraient des difficultés dont on sous-estime la gravité.

Quant à la cotisation des indépendants, elle doit être la même que celle des salariés. Le tarif dégressif pour petits revenus tient compte des cas particuliers.

Au vote, la cotisation est fixée à 5,2% par 115 voix contre 45. Pour les indépendants, la cotisation est aussi fixée à 5,2%, mais à une majorité assez faible (91 voix contre 75).

A l'article 10, le conseil décide par 76 voix contre 66 de fixer à 40 fr. par an (au lieu de 20) la cotisation minimale des personnes n'ayant pas d'activité lucrative, y compris les étudiants et apprentis.

Innovations

A l'article 39, le projet du Conseil fédéral apporte une innovation: la

possibilité d'ajourner d'un à cinq ans le versement de la rente. Les personnes qui continuent de travailler après 65 ans et qui ont un revenu suffisant pourraient ainsi, si elles le désirent renoncer à leur rente et toucher plus tard des rentes un peu plus élevées. Estimant qu'on incite ainsi les travailleurs à reculer l'âge de leur retraite, Muller (soc., BE) et Dafflon (PdT, GE) s'opposent à cette formule, qui est néanmoins votée par 90 voix contre 19.

Autre innovation: L'allocation pour impotent, de 175 fr. par mois, pour les personnes qui ont besoin d'aide et de soins pour la plupart des actes de la vie quotidienne, M. Dafflon propose 200 fr. il est battu par 82 voix contre 22.

L'indexation est pour demain

On en arrive à un point très controversé: l'indexation. La commission propose que les prestations de l'AVS soient revues tous les trois ans ou à chaque hausse de 8% de l'indice des prix. Au nom d'une minorité, Schütz (soc., ZH) propose une révision à chaque hausse de 5% de l'indice, comme on le fait pour l'assurance militaire et pour la caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. D'accord, dit M. Allgower (ind. BS), au nom d'une

seconde minorité. Mais alors il n'est plus nécessaire de revoir le système tous les trois ans. Un délai de cinq ans paraît suffisant. M. Dafflon (PdT, GE) propose une adaptation tous les deux ans ou à chaque hausse de 5%, K. Dellberg (soc., VS) veut une adaptation chaque année.

« Sur le principe, nous sommes d'accord, dit H.-P. Tschudi, il faut que les rentes soient adaptées à l'évolution du coût de la vie. Mais l'indexation ne doit pas être automatique, le Parlement doit se prononcer, pour pouvoir tenir compte aussi d'autres facteurs. »

On passe au vote, un vote fort compliqué qui voit finalement triompher la version du Conseil fédéral: révision simple tous les trois ans ou à chaque hausse de 8%, et révision générale tous les six ans. Mais le taux de 8% ne l'a emporté sur celui de 5% que par très faible majorité: 85 voix contre 82. De même au vote définitif, la version du Conseil fédéral n'a obtenu que 90 voix, contre 80 en faveur de l'indexation automatique.

Une proposition visant à réduire la part des cantons au financement de l'AVS, soutenue notamment par M. Debétaz (rad., VD) est rejetée par 82 voix contre 72.

Les réalisations socialistes en Suède

II*

Une conception judicieuse

Les hôpitaux suédois construits au cours des vingt ou trente dernières années sont probablement parmi les plus judicieusement conçus au monde. Leur architecture et leur équipement médical — radiographie et électrocardiographie, pour ne citer que quelques exemples — sont d'un standing extrêmement élevé, même du point de vue international. S'il a été possible d'aller aussi loin dans le domaine hospitalier, c'est en grande partie grâce à la compréhension des responsables politiques de notre pays, qui ont pris à cœur de mettre à la disposition de la population des hôpitaux de classe. A l'heure actuelle, le budget des hôpitaux enfle rapidement, au point même de susciter certaines inquiétudes d'or-

dre financier. Toutefois, il ne faut pas oublier que les quatre cinquièmes du budget d'un hôpital moderne consistent en honoraires et en salaires. Par conséquent, tout ce qui est susceptible de faciliter la tâche du personnel hospitalier vaut la peine d'être fait. Ce sont les frais d'exploitation, et non les frais de construction, qui sont de loin les plus lourds.

Des « forteresses » médicales

On a de plus en plus tendance à considérer les hôpitaux comme des « forteresses » médicales, dont le rôle n'est pas seulement de dispenser aux malades hospitalisés les soins qu'exige leur état, mais également de se charger de malades ne nécessitant aucune hospitalisation et de fournir toute l'aide nécessaire aux médecins exerçant hors de ces hôpitaux. Les laboratoires de radiologie, de chimie, de bactériologie, de physiologie, etc., sont en effet conçus pour pouvoir offrir leurs services aux praticiens qui n'appartiennent pas au corps médical hospitalier. Nombre de polycliniques se transforment désormais, de dispensaires à l'intention des indigents, en centres de consultation spécialisés auxquels les médecins envoient les cas difficiles et confient l'observation à long terme de malades souffrant d'affections chroniques, tels que diabétiques, asthmatiques, arthritiques, etc. Actuellement, la plupart des maladies infectieuses qui, auparavant, exigeaient une hospitalisation peuvent être soignées en quelques jours à domicile. Les maladies chroniques ont toutefois pris leur place, représentant une lourde charge pour les hôpitaux publics. Cette catégorie d'affections nécessitent en effet un traitement de longue durée et d'innombrables analyses en laboratoire. Il est donc tout naturel que les malades qui en souffrent désirent — particulièrement s'ils sont sujets à des crises aiguës — disposer des possibilités de soins que seul peut offrir un hôpital.

Le système d'assurances-maladie

Une telle organisation médicale est naturellement fonction de facteurs économiques; pour pouvoir la réaliser, il était en effet indispensable de mettre sur pied un système d'assurances maladie. Tout d'abord, je tiens à insister sur le fait que les malades ont rarement eu à supporter eux-mêmes les frais réels de leur hospitalisation. La majeure partie de ces frais, c'étaient l'Etat, les provinces ou les municipalités — donc, les contribuables — qui les prenaient en charge. Avant 1955, alors qu'il existait en Suède un système d'assurances maladie facultatives, les malades devaient payer eux-mêmes une faible part de leurs frais d'hospitalisation, mais actuellement, depuis l'entrée en vigueur des assurances sociales obligatoires, l'hospitalisation est gratuite, jusqu'à concurrence de deux ans. Les frais correspondants sont pris en charge, en partie par l'Etat, les provinces ou les municipalités, en partie par les assurances sociales.

La médecine « socialisée »

Nous voici donc arrivés à l'un des principaux caractères distinctifs de la médecine dite « socialisée », du moins sous sa forme suédoise. Lorsque les assurances sociales obligatoires entrèrent en vigueur, en 1955, 70% de la population adhérait déjà à diverses caisses d'assurances maladie. Toutefois, ce système présentait un double défaut du point de vue social: d'une part, les personnes de santé fragile n'étaient pas admises à contracter d'assurances de ce type, et d'autre part, les assurances en question ne couvraient pas de manière satisfaisante le déficit subi par l'assuré qu'une maladie empêchait temporairement de travailler.

(A suivre.)

* Voir notre numéro du 19 septembre.



« Des papillons, il n'y en a pas ici »

C'est sous ce titre que des dessins d'enfants du camp de concentration de Theresienstadt font le tour du monde. A l'occasion du trentième anniversaire de la Convention de Munich, les PTT tchécoslovaques publient une série de timbres-poste qui portent ces dessins. Notre photo montre les trois timbres de 30 et de 60 heller ainsi que d'une couronne. Le nom des petits qui ont subi le destin tragique que leur a imposé le régime nazi est écrit sur les timbres.